

CHAPITRE VI. — *Dispositions finales*

**Art. 15.** Le décret du 23 mars 1994 relatif au bénévolat organisé dans le secteur de l'aide sociale et de la santé est abrogé.

**Art. 16.** Les organisations agréées à la date de l'entrée en vigueur du présent décret se conforment aux dispositions du chapitre II endéans un an après la date précitée.

**Art. 17.** Le Gouvernement flamand fixe la date d'entrée en vigueur du présent décret.

Promulguons le présent décret, ordonnons qu'il soit publié au *Moniteur belge*.

Bruxelles, le 3 avril 2009.

Le Ministre-Président du Gouvernement flamand,  
K. PEETERS

Le Ministre flamand du Bien-Etre, de la Santé publique et de la Famille,  
V. HEEREN

—  
Note

(1) *Session 2008-2009.*

*Documents.* — Projet de décret : 2042- N° 1. — Rapport : 2042- N° 2. — Texte adopté en séance plénière : 2042- N° 3.

*Annales.* — Discussion et adoption. Séance du 1<sup>er</sup> avril 2009.

## COMMUNAUTE FRANÇAISE — FRANSE GEMEENSCHAP

## MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

F. 2009 — 3221

[C – 2009/29495]

**14 MAI 2009. — Arrêté du Gouvernement de la Communauté française modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 15 septembre 2006 fixant les critères et modalités d'octroi des subventions de fonctionnement aux télévisions locales**

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret coordonné du 26 mars 2009 sur les services de médias audiovisuels, notamment l'article 75;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 15 septembre 2006 fixant les critères et modalités d'octroi des subventions de fonctionnement aux télévisions locales;

Vu l'avis de l'Inspecteur des Finances donné le 20 février 2009;

Vu l'accord du Ministre du Budget donné le 19 mars 2009;

Vu l'avis n° 46.324/4 du Conseil d'Etat donné le 27 avril 2009, en application de l'article 84, § 1<sup>er</sup>, alinéa 1<sup>er</sup>, 1° des lois sur le Conseil d'Etat, coordonnées le 12 janvier 1973;

Sur proposition du Ministre de l'Audiovisuel;

Après délibération,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** L'article 2 de l'arrêté du 15 septembre 2006 fixant les critères et modalités d'octroi des subventions de fonctionnement aux télévisions locales est remplacé par ce qui suit :

« Art. 2. L'octroi de la subvention de fonctionnement visée à l'article 74, § 1<sup>er</sup> du décret est subordonné à la présentation par la télévision locale des documents suivants :

1° Les compte de résultats et bilan arrêtés au 31 décembre de l'exercice écoulé et approuvés en assemblée générale. Sans préjudice des dispositions légales et réglementaires relatives à la comptabilité des entreprises et des associations, la télévision locale, lorsqu'elle est constituée en association sans but lucratif, organise sa comptabilité en partie double conformément au plan comptable minimum normalisé repris en annexe 1 du présent arrêté et présente son bilan conformément au tableau repris en annexe 2 ainsi que son compte de résultats conformément au tableau repris en annexe 3. Si la télévision locale ne tombe pas dans le champ d'application de l'article 17, § 5 de la loi du 27 juin 1921 relative aux associations sans but lucratif, elle peut présenter son bilan conformément au tableau repris en annexe 4 et son compte de résultats conformément au tableau repris en annexe 5.

La télévision locale dispose d'un délai de deux ans à dater du 1<sup>er</sup> janvier 2009 pour adapter sa comptabilité conformément aux annexes 1 à 5.

2° Le rapport d'activité visé à l'article 66, § 1<sup>er</sup>, 14° du décret relatif à l'année écoulée présenté conformément au modèle joint en annexe 6 du présent arrêté;

3° un projet de budget pour l'exercice auquel la subvention de fonctionnement se rapporte.

Ces documents sont transmis au Ministre ainsi qu'au Secrétariat général dans le délai prescrit à l'article 74, § 3 du décret ».

**Art. 2.** L'article 4 du même arrêté est remplacé par ce qui suit :

« Art. 4. Sous réserves des crédits disponibles, le Gouvernement octroie annuellement les subventions de fonctionnement aux télévisions locales sur la base des principes suivants :

1° Un montant global de 4.469.000 EUR est réparti entre les télévisions locales sur la base des critères suivants :

a) Chaque télévision locale autorisée reçoit une part de subvention forfaitaire fixée à 75.000 EUR. Ce forfait est adapté annuellement et pour la première fois en 2009 sur la base de l'indice 1.1.2006 = 100 en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation ordinaire défini par la loi du 2 août 1971;

b) Le solde des crédits disponibles après soustraction du total des subventions forfaitaires attribuées en application du point a), est réparti entre les télévisions locales autorisées sur la base des critères quantitatifs suivants :

— le volume hebdomadaire moyen de production propre calculé en minutes sur une période de référence de deux ans courant à partir du 1er janvier de la troisième année précédant l'année de l'exercice budgétaire au cours duquel la subvention sera octroyée, avec une pondération de 80 %;

— le volume de l'emploi en équivalent temps plein visé à l'article 3, 1° de la 2<sup>e</sup> année précédant l'année de l'exercice budgétaire au cours duquel la subvention sera octroyée, avec une pondération de 20 %.

Le montant global visé au 1° est adapté annuellement et pour la première fois en 2010 sur la base de l'indice 1.1.2009 = 100 en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation ordinaire défini par la loi du 2 août 1971.

2° Lorsque le montant d'une subvention octroyée à une télévision locale en application du 1° est inférieur au montant de la subvention que cette télévision a reçue en 2008 en application de l'article 5, le Gouvernement peut octroyer un complément de subvention à cette télévision qui correspond à la différence entre la subvention 2008 indexée et la subvention qui a été calculée en application du 1°.

Par subvention 2008 indexée, on entend la subvention reçue en 2008 adaptée annuellement et pour la première fois en 2009 sur la base de l'indice 1.1.2008 = 100 en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation ordinaire défini par la loi du 2 août 1971.

Les deux alinéas précédents s'appliquent uniquement pour les années 2009 et 2010.

**Art. 3.** Les annexes 1 à 5 jointes au présent arrêté sont annexées à l'arrêté du 15 septembre 2006 fixant les critères et modalités d'octroi des subventions de fonctionnement aux télévisions locales.

**Art. 4.** L'intitulé de l'annexe à l'arrêté du 15 septembre 2006 fixant les critères et modalités d'octroi des subventions de fonctionnement aux télévisions locales est remplacé par ce qui suit :

« Annexe 6 à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française fixant les critères et modalités d'octroi des subventions de fonctionnement aux télévisions locales Modèle de rapport d'activité d'une télévision locale. ».

**Art. 5.** Le point III.2 de l'annexe du même arrêté devenant l'annexe 6, est remplacé par la disposition suivante :

« III.2. Production propre

Donner, pour l'année considérée, le temps de production propre et la part qu'il représente dans le temps de diffusion tel que visé à l'article 66, §1<sup>er</sup>, 6° du décret du 27 février 2003 sur la radiodiffusion.

Donner :

— le volume total, calculé en minute, de production propre en première diffusion au cours de l'année en précisant pour chaque programme produit, la date de première diffusion, la durée et la fréquence de production;

— le volume total, calculé en minute, des coproductions en première diffusion au cours de l'année en précisant pour chaque coproduction, la date de première diffusion, la durée, la fréquence et la part globale d'investissement de la télévision locale dans celle-ci;

Les informations visées ci-dessus sont fournies selon le modèle exemplatif suivant :

### 1. Productions propres

Genre : Sport

Nom générique du Programme	Fréquence et durée	Nombre de programmes produits et diffusés lors de l'année de référence + date de première diffusion	Durée totale en minutes
« Sports magazine »	Hebdomadaire de 26'	52 Programme 1 = 06/01/06; prog 2 = 13/01/06; et ainsi de suite jusqu'à l'émission 52	1352'
« Studios sports »	Mensuel (10 mois par an) de 52'	10 Programme 1 = 10/01/06; prog 2 = 11/02/06; et ainsi de suite jusqu'à l'émission 10	520'
<b>Total durée par genre</b>			<b>1872'</b>

Genre : Information

Nom générique du Programme	Fréquence et durée	Nombre de programmes produits et diffusés lors de l'année de référence + date de première diffusion	Durée totale en minutes
« JT »	Quotidien (5 j par sem) de 20'	260 Programme 1 = 03/01/06; prog 2 = 04/01/06; et ainsi de suite jusqu'à l'émission 260	5200'
« Débat »	Hebdomadaire de 45'	52 Programme 1 = 03/01/06; prog 2 = 10/01/06; et ainsi de suite jusqu'à l'émission 52	2340'
<b>Total durée par genre</b>			<b>7540'</b>

Et ainsi de suite pour les autres genres : « Animation et divertissement »; « Education permanente »; « Culture » et « Autres ».

<b>Grand total durée</b>			<b>9412'</b>
--------------------------	--	--	--------------

### 2. Coproductions

Genre Animation et divertissement

Nom générique du Programme	Fréquence et durée	Nombre de programmes produits et diffusés lors de l'année de référence + date de première diffusion	Durée totale en minutes	Parts globales de la TVL dans la coprod des programmes	Autres coproducteurs et leur part	Minutes comptabilisables
« Gastronomes »	Mensuel (10 par an) de 26'	10 Programme 1 = 05/01/06; prog 2 = 04/02/06; et ainsi de suite jusqu'à l'émission 10	260'	50 %	Télé MB (50 %)	130'
<b>Total durée par genre</b>						<b>130'</b>

Genre : Culture

Nom générique du Programme	Fréquence et durée	Nombre de programmes produits et diffusés lors de l'année de référence + date de première diffusion	Durée totale en minutes	Parts globales de la TVL dans la coprod des programmes	Autres coproducteurs et leur part	Minutes comptabilisables
« Cult'Art »	Trimestriel de 50'	4 Programme 1 = 30/02/06; prog 2 = 30/05/06; et ainsi de suite jusqu'à l'émission 4	200'	20 %	Mega-prod (50 %) MaTélé (30 %)	40'
<b>Total durée par genre</b>						<b>40'</b>

Et ainsi de suite pour les autres genres : « Information », « Sport »; « Education permanente » et « Autres ».

<b>Grand total durée</b>						<b>170'</b>
--------------------------	--	--	--	--	--	-------------

».

**Art. 6.** Dans le point IV.1, de la même annexe, le mot « échange » est abrogé.

**Art. 7.** Le point IV.4, de la même annexe, tel que modifié par l'arrêté du 18 juillet 2008, est abrogé.

**Art. 8.** Le point IV.5. de la même annexe est remplacé par la disposition suivante :

« IV.5. Programmes de production propre mis à disposition par d'autres télévisions locales

— la télévision locale a-t-elle diffusé durant l'exercice considéré des programmes produits par d'autres télévisions locales ?

— Si oui, décrire les programmes concernés (nature, fréquence, durée, contenu) et indiquer de quelle télévision locale ils proviennent. ».

**Art. 9.** Au point VIII.1 de la même annexe, tel que modifié par l'arrêté du 18 juillet 2008, les modifications suivantes sont apportées :

1° le 6° tiret est complété par les mots suivants : « ou quelles sont les recettes déclarées par chaque distributeur de services par câble à la télévision locale en application du § 1<sup>er</sup>, 2° de l'article 80 du décret du 27 février 2003 sur la radiodiffusion tel que modifié par le décret du 18 juillet 2008 »;

2° le dernier tiret est complété par les mots suivants : « ou quelles sont les recettes déclarées par chaque distributeur de services autre que par câble à la télévision locale en application du § 1<sup>er</sup>, 2° de l'article 80 du décret du 27 février 2003 sur la radiodiffusion tel que modifié par le décret du 18 juillet 2008 ».

**Art. 10.** Les points IX à IX.2.2, de la même annexe sont abrogés.

**Art. 11.** Le présent arrêté entre en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2009.

**Art. 12.** Le Ministre qui a l'Audiovisuel dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté,

Bruxelles, le 14 mai 2009.

Par le Gouvernement de la Communauté française :

La Ministre de la Culture et de l'Audiovisuel  
Mme F. LAANAN

Ministère CFB  
DGC : OPC

ANNEXE 1  
PLAN COMPTABLE

CODE	INTITULE
1	FONDS SOCIAL, PROVISIONS POUR RISQUES, CHARGES ET DETTES A PLUS D'UN AN
10	FONDS ASSOCIATIFS
100	Patrimoine de départ
101	Moyens permanents
1011	Moyens permanents reçus en espèces
1012	Moyens permanents reçus en nature
12	PLUS-VALUES DE REEVALUATION
120	Plus-values de réévaluation sur immobilisations incorporelles
121	Plus-values de réévaluation sur immobilisations corporelles
122	Plus-values de réévaluation sur immobilisations financières
124	Reprises de réductions de valeur de placements de trésorerie
13	FONDS AFFECTES
130	Fonds affectés pour investissements
131	Fonds affectés pour passif social
132	Autres fonds affectés
14	Bénéfice (Perte) reporté ( e ) (+) / (-)
140	Bénéfice reporté après affectation du résultat de l'exercice
141	Perte reportée après affectation du résultat de l'exercice (-)

CODE	INTITULE
15	<b>SUBSIDES EN CAPITAL</b>
151	<b>Subsides en capital reçus en espèces</b>
1510	Subsides en capital reçus en espèces des villes et communes, des intercommunales et des communautés urbaines
1511	Subsides en capital reçus en espèces des provinces
1512	Subsides en capital reçus en espèces de la Commission communautaire française (BXL)
1513	Subsides en capital reçus en espèces de la Région de Bruxelles Capitale
1514	Subsides en capital reçus en espèces de la Région wallonne
1515	Subsides en capital reçus en espèces de la Communauté française
15150	Subsides en capital reçus en espèces de la Communauté française - Infrastructure
15151	Subsides en capital reçus en espèces de la Communauté française - Equipement
15152	Subsides en capital reçus en espèces de la Communauté française - Autres
1516	Subsides en capital reçus en espèces de l'Etat fédéral
1517	Subsides en capital reçus en espèces de l'Union européenne
1518	Autres subsides en capital reçus en espèces
152	<b>Subsides en capital reçus en nature</b>
1520	Subsides en capital reçus en nature des villes et communes, des intercommunales et des communautés urbaines
1521	Subsides en capital reçus en nature des provinces
1522	Subsides en capital reçus en nature de la Commission Communautaire française (BXL)
1523	Subsides en capital reçus en nature de la Région de Bruxelles Capitale

CODE	INTITULE
1524	Subsides en capital reçus en nature de la Région wallonne
1525	Subsides en capital reçus en nature de la Communauté française de Belgique
15250	Subsides en capital reçus en nature de la Communauté française de Belgique - Infrastructure
15251	Subsides en capital reçus en nature de la Communauté française de Belgique - Equipement
15252	Subsides en capital reçus en nature de la Communauté française de Belgique - Autres
1526	Subsides en capital reçus en nature de l'Etat fédéral
1527	Subsides en capital reçus en nature de l'Union européenne
1528	Autres subsides en capital reçus en nature d'autres opérateurs publics ou privés
16	<b>PROVISIONS</b>
160	<b>Provisions pour pensions et obligations similaires</b>
161	<b>Provisions pour charges fiscales</b>
162	<b>Provisions pour grosses réparations et gros entretiens</b>
163	<b>Provisions pour autres risques et charges</b>
164	<b>Provisions pour autres risques et charges</b>
165	<b>Provisions pour autres risques et charges</b>
168	<b>Provisions pour dons et legs avec droit de reprise</b>
17	<b>DETTES A PLUS D'UN AN</b>
170	<b>Emprunts subordonnés à plus d'un an</b>
171	<b>Emprunts obligataires non subordonnés à plus d'un an</b>

CODE	INTITULE
172	<b>Dettes de location-financement et assimilées à plus d'un an</b>
173	<b>Etablissements de crédit à plus d'un an</b>
1730	Etablissements de crédit - Dettes en compte à plus d'un an
1731	Etablissements de crédit - Promesses à plus d'un an
1732	Etablissements de crédit - Crédits d'acceptation à plus d'un an
174	<b>Autres emprunts à plus d'un an</b>
175	<b>Dettes commerciales à plus d'un an</b>
1750	Fournisseurs à plus d'un an
1751	Effets à payer à plus d'un an
176	<b>Acomptes reçus sur commandes à plus d'un an</b>
179	<b>Autres dettes à plus d'un an</b>
1790	Autres dettes à plus d'un an productives d'intérêts
1791	Autres dettes à plus d'un an non-productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible
1792	Cautionnements reçus en numéraire à plus d'un an
2	<b>FRAIS D'ETABLISSEMENT, ACTIFS IMMOBILISES ET CREANCES A PLUS D'UN AN</b>
20	<b>FRAIS D'ETABLISSEMENT</b>
200	<b>Frais de constitution</b>
201	<b>Frais d'émission d'emprunts</b>
202	<b>Autres frais d'établissement</b>



CODE	INTITULE
204	Frais de restructuration
21	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>
210	Frais de recherche et de développement
211	Concessions, brevets, licences, savoir-faire, marques et droits similaires
212	Goodwill
213	Acomptes versés pour des immobilisations incorporelles
22	<b>TERRAINS ET CONSTRUCTIONS</b>
220	<b>Terrains</b>
2201	Terrains appartenant à l'association en pleine propriété
2202	Autres terrains
221	<b>Constructions</b>
2211	Constructions appartenant à l'association en pleine propriété
2212	Autres constructions
222	<b>Terrains bâtis</b>
2221	Terrains bâtis appartenant à l'association en pleine propriété
2222	Autres terrains bâtis
223	<b>Autres droits réels sur des immeubles</b>
2231	Autres droits réels sur des immeubles appartenant à l'association en pleine propriété
2232	Autres droits réels sur des immeubles

CODE	INTITULE
23	<b>INSTALLATIONS, MACHINES &amp; OUTILLAGES</b>
231	Installations, machines et outillage appartenant à l'association en pleine propriété
232	Autres installations, machines et outillages
24	<b>MOBILIER ET MATERIEL ROULANT</b>
241	Mobilier et matériel roulant appartenant à l'association en pleine propriété
242	Autres mobilier et matériel roulant
25	<b>IMMOBILISATIONS DETENUES EN LOCATION FINANCEMENTS &amp; DROITS SIMILAIRES</b>
250	Terrains et constructions détenus en location-financement et droits similaires
251	Installations, machines et outillages détenus en location-financement et droits similaires
252	Mobilier et matériel roulant détenus en location-financement et droits similaires
26	<b>AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>
261	Autres immobilisations corporelles appartenant à l'association en pleine propriété
262	Autres immobilisations corporelles diverses
27	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS &amp; ACOMPTES VERSES</b>
28	<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>
280	<b>Participation dans des sociétés liées</b>
2800	Valeur d'acquisition des participations dans des sociétés liées
2801	Montants non appelés des participations dans des sociétés liées (-)
2808	Plus-values actées sur des participations dans des sociétés liées

CODE	INTITULE
2809	Réductions de valeur actées sur des participations dans des sociétés liées (-)
281	<b>Créances sur des entités liées</b>
2810	Créances en compte sur des entités liées
2811	Effets à recevoir sur des entités liées
2812	Titres à revenu fixe d'entités liées
2817	Créances douteuses sur des entités liées
2819	Réductions de valeur actées sur des entités liées (-)
282	<b>Participations dans des sociétés avec lesquelles il existe un lien de participation</b>
2820	Valeur d'acquisition de participations dans des sociétés avec lesquelles il existe un lien de participation
2821	Montants non appelés de participations dans des sociétés avec lesquelles il existe un lien de participation (-)
2828	Plus-values actées sur des participations dans des sociétés avec lesquelles il existe un lien de participation
2829	Réductions de valeur actées sur des participations dans des sociétés avec lesquelles il existe un lien de participation (-)
283	<b>Créances sur des sociétés avec lesquelles il existe un lien de participation</b>
2830	Créances en compte sur des sociétés avec lesquelles il existe un lien de participation
2831	Effets à recevoir des sociétés avec lesquelles il existe un lien de participation
2832	Titres à revenus fixes des sociétés avec lesquelles il existe un lien de participation
2837	Créances douteuses sur des sociétés avec lesquelles il existe un lien de participation
2839	Réductions de valeur actées sur des sociétés avec lesquelles il existe un lien de participation (-)
284	<b>Autres actions et parts</b>

CODE	INTITULE
2840	Valeur d'acquisition d'autres actions et parts
2841	Montants non appelés d'autres actions et parts (-)
2848	Plus-values actées sur d'autres actions et parts
2849	Réductions de valeur actées sur d'autres actions et parts (-)
285	<b>Autres créances immobilisées</b>
2850	Créances en compte immobilisées
2851	Effets à recevoir immobilisés
2852	Titres à revenu fixe immobilisés
2857	Créances douteuses immobilisées
2859	Réductions de valeur actées sur d'autres créances immobilisées (-)
288	<b>Cautionnements versés en numéraire et immobilisés</b>
29	<b>CREANCES A PLUS D'UN AN</b>
290	<b>Créances commerciales à plus d'un an</b>
2900	Clients à plus d'un an
2901	Effets à recevoir à plus d'un an
2906	Acomptes versés qui constituent des créances commerciales à plus d'un an
2907	Créances commerciales douteuses à plus d'un an
2909	Réductions de valeur actées sur des créances commerciales à plus d'un an (-)
291	<b>Autres créances, subsides et subventions à plus d'un an</b>

CODE	INTITULE
2910	Créances en compte à plus d'un an
2911	Effets à recevoir à plus d'un an
2913	Subsides et subventions à recevoir à plus d'un an
2915	Créances non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible - à plus d'un an
2917	Autres créances douteuses à plus d'un an
2919	Réductions de valeur actées sur les autres créances à plus d'un an (-)
<b>3</b>	<b>STOCKS ET COMMANDES EN COURS D'EXECUTION</b>
<b>30</b>	<b>APPROVISIONNEMENTS - MATIERES PREMIERES - STOCKS</b>
300	Valeur d'acquisition des stocks de matières premières
309	Réductions de valeur actées sur les stocks de matières premières (-)
<b>31</b>	<b>APPROVISIONNEMENTS - FOURNITURES - STOCKS</b>
310	Valeur d'acquisition des stocks de fournitures
319	Réductions de valeurs actées sur les stocks de fournitures (-)
<b>32</b>	<b>EN COURS DE FABRICATION - STOCKS</b>
320	Valeur d'acquisition des stocks des en-cours de fabrication
329	Réductions de valeurs actées sur les stocks des en-cours de fabrication (-)
<b>33</b>	<b>PRODUITS FINIS - STOCKS</b>
330	Valeur d'acquisition des stocks de produits finis
339	Réductions de valeurs actées sur les stocks de produits finis (-)

CODE	INTITULE
34	<b>MARCHANDISES - STOCKS</b>
340	Valeur d'acquisition des stocks de marchandises
349	Réductions de valeurs actées sur les stocks marchandises (-)
35	<b>IMMEUBLES DESTINES A LA VENTE - STOCKS</b>
350	Valeur d'acquisition des stocks d'immeubles destinés à la vente
359	Réductions de valeurs actées sur les stocks d'immeubles destinés à la vente (-)
36	<b>ACOMPTES VERSES SUR DES ACHATS POUR STOCKS</b>
360	Acomptes versés sur des achats pour stocks
369	Réductions de valeurs actées sur les stocks de produits finis (-)
37	<b>COMMANDES EN COURS D'EXECUTION</b>
370	Valeur d'acquisition des commandes en cours d'exécution
371	Bénéfice pris en compte sur les commandes en cours d'exécution
379	Réductions de valeur actées sur les commandes en cours d'exécution (-)
4	<b>CREANCES ET DETTES A UN AN AU PLUS</b>
40	<b>CREANCES COMMERCIALES A UN AN AU PLUS</b>
400	Clients à un an au plus
401	Effets à recevoir sur les créances commerciales à un an au plus
404	Produits à recevoir qui constituent des créances commerciales à un an au plus
406	Acomptes versés qui constituent des créances commerciales à un an au plus

CODE	INTITULE
407	<b>Créances commerciales douteuses</b>
409	<b>Réductions de valeur actées sur des créances commerciales à un an au plus (-)</b>
41	<b>AUTRES CREANCES, SUBSIDES &amp; SUBVENTIONS A UN AN AU PLUS</b>
411	<b>TVA à récupérer</b>
412	<b>Impôts et précomptes à récupérer</b>
4125	Autres impôts et taxes belges - à préciser
4126	Autres impôts et taxes belges - à préciser
4127	Autres impôts et taxes belges - à préciser
4128	Impôts et taxes étrangers
413	<b>Subsides et subventions à recevoir à un an au plus</b>
4130	Subsides et subventions à recevoir des villes et communes, des intercommunales et des communautés urbaines
4131	Subsides et subventions à recevoir des provinces
4132	Subsides et subventions à recevoir de la Commission communautaire francophone - (BXL)
4133	Subsides et subventions à recevoir de la Région de Bruxelles Capitale
4134	Subsides et subventions à recevoir de la Région wallonne
4135	Subsides et subventions à recevoir de la Communauté française de Belgique
4136	Subsides et subventions à recevoir de l'Etat fédéral
4137	Subsides et subventions à recevoir du Fonds Maribel
4138	Subsides et subventions à recevoir de l'Union européenne

CODE	INTITULE
4139	Autres subsides et subventions à recevoir à un an au plus
414	<b>Autres produits à recevoir à un an au plus</b>
415	<b>Autres créances non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible</b>
416	<b>Autres créances diverses à un an au plus</b>
417	<b>Autres créances douteuses</b>
418	<b>Cautionnements versés en numéraire</b>
419	<b>Réductions de valeur actées sur d'autres créances à un an au plus (-)</b>
42-48	<b>DETTES A UN AN AU PLUS</b>
42	<b>DETTES A PLUS D'UN AN ECHEANT DANS L'ANNEE</b>
420	<b>Emprunts subordonnés à plus d'un an échéant dans l'année</b>
421	<b>Emprunts obligataires non subordonnés à plus d'un an échéant dans l'année</b>
422	<b>Dettes de location-financement et assimilées à plus d'un an échéant dans l'année</b>
423	<b>Etablissement de crédit à plus d'un an échéant dans l'année</b>
4230	Etablissement de crédit - Dettes en compte à plus d'un an échéant dans l'année
4231	Etablissement de crédit - Promesses à plus d'un an échéant dans l'année
4232	Etablissement de crédit - Crédits d'acceptation à plus d'un an échéant dans l'année
424	<b>Autres emprunts à plus d'un an échéant dans l'année</b>
425	<b>Dettes commerciales à plus d'un an échéant dans l'année</b>
4250	Fournisseurs à plus d'un an échéant dans l'année



CODE	INTITULE
4251	Effets à payer à plus d'un an échéant dans l'année
426	<b>Acomptes reçus sur commandes à plus d'un an échéant dans l'année</b>
429	<b>Autres dettes à plus d'un an échéant dans l'année</b>
4290	Autres dettes à plus d'un an échéant dans l'année et productives d'intérêts
4291	Autres dettes à plus d'un an échéant dans l'année et non-productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible
4292	Cautionnements reçus en numéraire à plus d'un an échéant dans l'année
43	<b>DETTES FINANCIERES</b>
430	<b>Etablissement de crédit - emprunts en compte à terme fixe à un an au plus</b>
431	<b>Etablissement de crédit - Promesses à un an au plus</b>
432	<b>Etablissement de crédit - Crédits d'acceptation à un an au plus</b>
433	<b>Etablissement de crédit - Dettes en compte courant à un an au plus</b>
439	<b>Autres emprunts à un an au plus</b>
44	<b>DETTES COMMERCIALES A UN AN AU PLUS</b>
440	<b>Fournisseurs à un an au plus</b>
441	<b>Effets à payer à un an au plus</b>
444	<b>Factures à recevoir à un an au plus</b>
45	<b>DETTES FISCALES, SOCIALES &amp; SALARIALES A UN AN AU PLUS</b>
450	<b>Dettes fiscales estimées à un an au plus</b>
4505	Autres impôts et taxes belges - à préciser

CODE	INTITULE
4506	Autres impôts et taxes belges - à préciser
4507	Autres impôts et taxes belges - à préciser
4508	Impôts et taxes étrangers
451	<b>TVA à payer</b>
452	<b>Impôts et taxes à payer</b>
4525	Autres impôts et taxes belges - à préciser
4526	Autres impôts et taxes belges - à préciser
4527	Autres impôts et taxes belges - à préciser
4528	Impôts et taxes étrangers
453	<b>Précomptes retenus à payer</b>
454	<b>Office National de Sécurité Sociale à payer</b>
455	<b>Rémunérations à payer</b>
456	<b>Pécules de vacances à payer</b>
459	<b>Autres dettes sociales</b>
46	<b>ACOMPTES SUR COMMANDES</b>
48	<b>DETTES DIVERSES</b>
480	<b>Obligations et coupons échus</b>
487	<b>Subsides et subventions perçus à rembourser</b>
488	<b>Cautionnements reçus en numéraire</b>

CODE	INTITULE
489	Autres dettes diverses à un an au plus
4890	Autres dettes diverses à un an au plus productives d'intérêts
4891	Autres dettes diverses à un an au plus et non-productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible
49	COMPTES DE REGULARISATION & COMPTES D'ATTENTE
490	Charges à reporter
491	Produits acquis
492	Charges à imputer
493	Produits à reporter
499	Comptes d'attente
5	PLACEMENTS DE TRESORERIE ET VALEURS DISPONIBLES
51	ACTIONS & PARTS
510	Valeur d'acquisition des actions et parts
511	Montants non appelés des actions et parts (-)
519	Réductions de valeur actées sur les actions et parts (-)
52	TITRES A REVENUS FIXES
520	Valeur d'acquisition des titres à revenu fixe
529	Réductions de valeur actées sur les titres à revenu fixe (-)
53	DEPOTS A TERME
530	Dépôts à terme de plus d'un an

CODE	INTITULE
531	Dépôts à terme de plus d'un mois à un an au plus
532	Dépôts à terme d'un mois au plus
539	Réductions de valeur actées sur les dépôts à terme (-)
54	VALEURS ECHUES A L'ENCAISSEMENT
55	ETABLISSEMENTS DE CREDIT
550	Etablissements de crédit - Compte n°...
551	Etablissements de crédit - Compte n°...
552	Etablissements de crédit - Compte n°...
553	Etablissements de crédit - Compte n°...
554	Etablissements de crédit - Compte n°...
555	Etablissements de crédit - Compte n°...
556	Etablissements de crédit - Compte n°...
557	Etablissements de crédit - Compte n°...
558	Etablissements de crédit - Compte n°...
559	Etablissements de crédit - Compte n°...
57	CAISSES
570	Caisses-espèces - à préciser
571	Caisses-espèces - à préciser
572	Caisses-espèces - à préciser

CODE	INTITULE
573	Caisses-espèces - à préciser
574	Caisses-espèces - à préciser
575	Caisses-espèces - à préciser
576	Caisses-espèces - à préciser
577	Caisses-espèces - à préciser
578	Caisses-timbres
58	VIREMENTS INTERNES
6	CHARGES
60	APPROVISIONNEMENTS & MARCHANDISES
600	Achats de matières premières
601	Achats de fournitures
602	Achats de services, travaux et études
603	Sous-traitances générales
604	Achats de marchandises
605	Achats d'immeubles destinés à la vente
608	Remises, ristournes et rabais obtenus
609	Variations des stocks
6090	Variations des stocks de matières premières
6091	Variations des stocks de fournitures

CODE	INTITULE
6094	Variations des stocks de marchandises
6095	Variations des stocks d'immeubles achetés destinés à la vente
<b>61</b>	<b>SERVICES &amp; BIENS DIVERS</b>
<b>6100</b>	<b>Loyers et locations permanents des équipements</b>
61000	Loyers et locations permanents de terrains
61001	Loyers et locations permanents de bâtiments
61002	Loyers et locations permanents d'installations techniques, machines et outillages, y compris les moyens de captation et de transmission du signal audio et télévisuel
61003	Locations permanentes de matériels et mobiliers de bureau
61004	Locations permanentes d'instruments de musiques
61008	Autres loyers et locations permanents d'équipements que 61000 à 61004
61009	Loyers et locations permanents des équipements - non dissociés
<b>6101</b>	<b>Loyers et locations non permanents des équipements</b>
61010	Loyers et locations non permanents de terrains
61011	Loyers et locations non permanents de bâtiments
61012	Loyers et locations non permanents d'installations techniques, machines et outillages, y compris les moyens de captation et de transmission du signal audio et télévisuel
61013	Locations non permanentes de matériels et mobiliers de bureau
61014	Locations non permanentes d'instruments de musiques
61018	Autres loyers et locations non permanents d'équipements que 61010 à 61014
61019	Loyers et locations non permanents des équipements - non dissociés

CODE	INTITULE
6102	<b>Eau</b>
6103	<b>Energies</b>
61030	Electricité
61031	Gaz
61032	Mazout de chauffage
61033	Autres combustibles de chauffage
61038	Autres combustibles et énergies
61039	Energies non dissociées
6104	<b>Produits et petits matériels de nettoyage</b>
6105	<b>Maintenance, réparation et entretien (hors rétributions de tiers)</b>
61050	Maintenance, réparation et entretien des terrains
61051	Maintenance, réparation et entretien des bâtiments
61052	Maintenance, réparation et entretien des installations techniques, machines et outillages
61053	Maintenance, réparation et entretien des matériels et mobiliers de bureau
61058	Autres charges de maintenance, réparation et entretien
61059	Maintenance, réparation et entretien - non dissociés
6106	<b>Déchets</b>
6107	<b>Prévention et assurances incendie, dégâts des eaux, tempête, vols, abandon de recours</b>
6108	<b>Signalisation, premiers secours et infirmerie, sécurité et gardiennage (hors rétributions de tiers)</b>

CODE	INTITULE
6109	<b>Autres frais et frais non dissociés des équipements</b>
6110	<b>Locations permanentes de véhicules</b>
61100	Locations permanentes de camions et camionnettes
61101	Locations permanentes de voitures
61102	Locations permanentes de roulettes et de matériel roulant spécifique
61103	Locations permanentes de bus et minibus
61108	Autres locations permanentes de véhicules que 61100 à 61103
61109	Locations permanentes de véhicules (non dissociés)
6111	<b>Locations non permanentes de véhicules</b>
61110	Locations non permanentes de camions et camionnettes
61111	Locations non permanentes de voitures
61112	Locations non permanentes de roulettes, cars de captation et de matériel roulant spécifique
61113	Locations non permanentes de bus et minibus
61118	Autres locations non permanentes de véhicules que 61110 à 61113
61119	Locations non permanentes de véhicules (non dissociés)
6112	<b>Carburants</b>
6113	<b>Maintenance, réparation et entretien des véhicules</b>
6114	<b>Assurances transports, véhicules et passagers, assistance, annulation</b>
6115	<b>Transports publics par trains, trams, bus, métro et vélos publics en Belgique et à l'étranger</b>



CODE	INTITULE
6116	Transports routiers des personnes et des biens, déménagements, transports aériens, fluviaux et maritimes nationaux et internationaux
6117	Remboursements de frais de transport exposés à l'occasion de missions nationales et internationales effectuées pour compte de l'association
6118	Autres frais de transport et de véhicules, parking, droits de péage, divers
6119	Frais non dissociés de véhicules et de transport
6120	Postes et expéditions
6121	Télécommunications et NTIC
6122	Imprimés, enveloppes, fournitures de papeterie, supports et consommables informatiques
6123	Duplications et photocopies, photocopies extérieures, encres et papiers des photocopieuses
6124	Petit matériel, accessoires et petit mobilier de bureau
6125	Secrétariat social, frais de gestion des chèques-repas ou d'autres services sociaux
6126	Frais de dépôts et publications, documents administratifs, formulaires officiels
6127	Autres assurances pour responsabilité civile, activités et risques divers
6128	Tickets, imprimés de ticketterie, bracelets et badges d'accès
6129	Autres frais d'administration et de gestion et frais non dissociés
6130	Travaux d'impression pour la promotion, la publicité et les relations publiques
6131	Travaux d'impression d'un périodique d'information & de promotion
6132	Achats d'espace publicitaire, frais d'affichage publicitaire et valeurs d'échanges promotionnels - média papier
6133	Achats d'espace publicitaire, frais d'affichage publicitaire et valeurs d'échanges promotionnels - autres médias et NTIC
6134	Frais de traiteur, d'alimentation et de boisson pour réception, catering, cantine et cafétéria interne, frais de restaurant, per diem pour les repas

CODE	INTITULE
6135	Frais d'accueil et de décoration (accueils publics, loges, bureaux)
6136	Frais d'hôtels, hébergements et per diem pour les nuitées, séjours en Belgique et à l'étranger
6137	Locations et charges des stands et salons professionnels
6138	Autres frais de promotion, de publicité, de représentation et de relations publiques, cadeaux de circonstances, fleurs, ...
6139	Frais non dissociés de promotion, de publicité et de relations publiques
6140	Documentation générale et agences de presse
6141	Achats et locations, inscriptions et droits d'accès à des formations pour le personnel, les membres et bénévoles (hors rétributions de tiers)
6142	Droits d'accès à des services ou manifestations pour visionnements et documentation
6143	Achats et locations de documents ou de services pour documentation et études culturelles (hors rétributions de tiers)
6144	Droits d'accès individuels ou collectifs à des manifestations ou à des activités
61440	Droits d'accès individuels ou collectifs à des manifestations ou des activités culturelles
61441	Droits d'accès individuels ou collectifs à des manifestations ou des activités sportives
61442	Droits d'accès individuels ou collectifs à des manifestations ou d'autres activités de loisirs
6150	Autres achats et locations pour des animations, ateliers, colloques, débats, séminaires et formations (hors rétribution de tiers)
6151	Autres achats et locations pour des expositions: panneaux, supports, encadrements, maquettes, reproductions d'œuvres (hors rétributions de tiers)
6152	Achat de spectacles, programmes et manifestations
61520	Achat de spectacles vivants
61521	Location et achat de spectacle mécanisé, film, ...
61522	Location et achat de programmes télévisuels et NTIC

CODE	INTITULE
61527	Commandes de programmes télévisuels et NTIC
61528	Location et achat d'autres programmes et manifestations que 61520 à 61522
61529	Location et achat de programmes et manifestations non dissociés
6153	<b>Autres frais des éditions</b>
61531	Autres frais des éditions sur support papier (hors rétributions de tiers)
61532	Autres frais des éditions sur support audio, audiovisuel (hors rétributions de tiers)
61533	Autres frais des éditions sur support multimédia (hors rétributions de tiers)
61538	Autres frais des éditions sur d'autres supports que 61530 à 61533
61539	Autres frais des éditions non dissociés
6154	<b>Achat, location et autres frais de production ou d'utilisation de matériel pédagogique</b>
6155	<b>Autres frais de conservation et de restauration</b>
6158	<b>Autres frais de production et d'exploitation d'autres biens et objets culturels</b>
6159	<b>Autres frais de production et d'exploitation d'autres biens et objets (à titre complémentaire)</b>
6160	<b>Matériels artistiques &amp; techniques</b>
61600	Achat et location de décors & de matériels de décors
61601	Achat et location de costumes & de matériels de costumes
61602	Achat et location d'accessoires & de matériels d'accessoires
61603	Achat et location de perruques et maquillages
61604	Achat et location de matériels d'orchestre

CODE	INTITULE
61605	Achat et location de fournitures pour prise de vue, développement et montage, photo, vidéo, film
61606	Achat et location de petit matériels techniques, petits outillages et vêtements de travail
61608	Achat et location d'autre matériel artistique que 61600 à 61606
61609	Autres achats et locations d'autre matériel technique 61600 à 61606
6161	<b>Apports versés à titre de coproduction</b>
6162	<b>Rétrocessions de recettes de coproduction</b>
6163	<b>Droits d'auteurs, prix et subsides attribués</b>
61630	Droits d'auteurs attribués en vue de la création d'une œuvre
61631	Droits d'auteurs, droits de diffusion et d'exécution des œuvres, droits de suite
61632	Droits d'auteurs attribués en vue de la reproduction d'œuvres
61633	Prix attribués à des savants, des écrivains ou des artistes
61634	Subsides attribués à des savants, des écrivains ou des artistes
61635	Reprobel
61639	Autres droits, prix et subsides que 61630 à 61635
6168	<b>Commissions de régie publicitaire</b>
6169	<b>Autres frais de production, de diffusion et d'exploitation</b>
617	<b>Personnel intérimaire et personnel mis à disposition de l'association</b>
618	<b>Rémunérations, primes et pensions aux administrateurs, gérants et associés actifs qui ne sont pas attribuées en vertu d'un contrat de travail</b>
619	<b>Autres rétributions de tiers et indemnités</b>

CODE	INTITULE
6190	Indemnités pour activités de volontariat
6191	Petites indemnités d'artistes
6192	Chèques ALE
6193	Rétributions de tiers & prestations culturelles polyvalentes ou spécialisées
6194	Rétributions de tiers & prestations artistiques
6195	Rétributions de tiers & prestations d'administration et de gestion
6196	Rétributions de tiers & prestations de recherche, d'étude, d'analyse et d'information, en ce compris le journalisme
6197	Rétributions de tiers & prestations de formation
6198	Rétributions de tiers & prestations techniques
6199	Rétributions de tiers & prestations autres que 6190 à 6198
62	REMUNERATIONS, CHARGES SOCIALES & PENSIONS
620	Rémunérations et avantages sociaux directs
6200	Rémunérations et avantages sociaux directs des administrateurs ou gérants
6201	Rémunérations et avantages sociaux des personnels de direction
6202	Rémunérations et avantages sociaux des personnels employés
6203	Rémunérations et avantages sociaux des personnels ouvriers
6204	Rémunérations et avantages sociaux aux autres membres du personnel (hors artistes)
6205	Rémunérations et avantages sociaux aux personnels sous statut d'artistes salariés
621	Cotisations patronales d'assurances sociales

CODE	INTITULE
622	<b>Primes patronales pour assurances extra-légales</b>
623	<b>Autres frais de personnel</b>
6230	Assurances loi
6231	Déplacements du personnel & abonnements sociaux
6232	Médecine du travail - Service médical
6233	Chèques-repas
6234	Service social, cadeaux de circonstances au personnel, divers
6235	Provisions pour pécules de vacances
6239	Autres frais de personnel que 6230 à 6235
624	<b>Pensions de retraite et de survie</b>
6240	Pensions de retraite et de survie pour les administrateurs ou gérants
6241	Pensions de retraite et de survie pour le personnel
63	<b>AMORTISSEMENTS, REDUCTIONS DE VALEUR &amp; PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>
630	<b>Dotations aux amortissements et aux réductions de valeur sur immobilisations</b>
6300	Dotations aux amortissements sur frais d'établissement
6301	Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles
6302	Dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles
6308	Dotations aux réductions de valeur sur immobilisations incorporelles
6309	Dotations aux réductions de valeur sur immobilisations corporelles

CODE	INTITULE
631	<b>Réductions de valeur sur stocks</b>
6310	Réductions de valeur sur stocks - Dotations
6311	Réductions de valeur sur stocks - Reprises (-)
632	<b>Réductions de valeur sur commandes en cours d'exécution</b>
6320	Réductions de valeur sur commandes en cours d'exécution - Dotations
6321	Réductions de valeur sur commandes en cours d'exécution - Reprises (-)
633	<b>Réductions de valeur sur créances commerciales à plus d'un an</b>
6330	Réductions de valeur sur créances commerciales à plus d'un an - Dotations
6331	Réductions de valeur sur créances commerciales à plus d'un an - Reprises (-)
634	<b>Réductions de valeur sur créances commerciales à un an au plus</b>
6340	Réductions de valeur sur créances commerciales à un an au plus - Dotations
6341	Réductions de valeur sur créances commerciales à un an au plus - Reprises (-)
635	<b>Provisions pour pensions et obligations similaires</b>
6350	Provisions pour pensions et obligations similaires - Dotations
6351	Provisions pour pensions et obligations similaires - Reprises (-)
636	<b>Provisions pour grosses réparations et gros entretiens</b>
6360	Provisions pour grosses réparations et gros entretiens - Dotations
6361	Provisions pour grosses réparations et gros entretiens - Reprises (-)
637	<b>Provisions pour autres risques et charges</b>

---

CODE	INTITULE
6370	Provisions pour autres risques et charges - Dotations
6371	Provisions pour autres risques et charges - Reprises (-)
638	<b>Provisions pour dons et legs avec droit de reprise</b>
6380	Provisions pour dons et legs avec droit de reprise - Dotations
6381	Provisions pour dons et legs avec droit de reprise - Reprises (-)



CODE	INTITULE
64	<b>AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION</b>
640	<b>Charges fiscales d'exploitation</b>
641	<b>Moins-values sur réalisations courantes d'immobilisations corporelles</b>
642	<b>Moins-values sur réalisations de créances commerciales</b>
643	<b>Dons</b>
6431	Dons avec droit de reprise
6432	Dons sans droit de reprise
644	<b>Cotisations et redistributions vers une association apparentée</b>
6440	Cotisations à des organismes tiers (associations professionnelles, ...)
6441	Cotisations à des associations apparentées
64410	Cotisations à des associations apparentées de niveau international
64411	Cotisations à des associations apparentées de niveau national ou communautaire
64412	Cotisations à des associations apparentées de niveau régional
6442	Redistributions vers des associations apparentées
64420	Redistributions vers des associations apparentées de niveau international
64421	Redistributions vers des associations apparentées de niveau national ou communautaire
64422	Redistributions vers des associations apparentées de niveau régional
64423	Redistributions vers des associations apparentées de niveau local
64424	Autres redistributions vers des associations apparentées

CODE	INTITULE
648	<b>Charges d'exploitation diverses autres que 640 à 644</b>
649	<b>Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)</b>
65	<b>CHARGES FINANCIERES</b>
650	<b>Charges des dettes</b>
6500	Intérêts, commissions et frais afférents aux dettes
6501	Amortissements des frais d'émission d'emprunts et des primes de remboursement
6502	Autres frais des dettes
6503	Intérêts intercalaires portés à l'actif (-)
651	<b>Réductions de valeur sur actifs circulants</b>
6510	Réductions de valeur sur actifs circulants - Dotations
6511	Réductions de valeur sur actifs circulants - Reprises (-)
652	<b>Moins-values sur réalisation d'actifs circulants</b>
653	<b>Charges d'escomptes de créances</b>
654	<b>Différences de change</b>
655	<b>Ecart de conversion des devises</b>
656	<b>Provisions à caractère financier</b>
6560	Provisions à caractère financier - Dotations
6561	Provisions à caractère financier - Utilisations et reprises (-)
657	<b>Charges de gestion des comptes, des cartes, des versements nationaux et internationaux et des services bancaires informatisés</b>

CODE	INTITULE
658	<b>Charges des systèmes pour la perception de paiements électroniques</b>
659	<b>Autres charges financières diverses</b>
66	<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>
660	<b>Amortissements et réductions de valeur exceptionnels (dotations)</b>
6600	Amortissements et réductions de valeur exceptionnels (dotations) - sur frais d'établissement
6601	Amortissements et réductions de valeur exceptionnels (dotations) - sur immobilisations incorporelles
6602	Amortissements et réductions de valeur exceptionnels (dotations) - sur immobilisations corporelles
661	<b>Réductions de valeur sur immobilisations financières (dotations)</b>
662	<b>Provisions pour risques et charges exceptionnels</b>
6620	Provisions pour risques et charges exceptionnels - Dotations
6621	Provisions pour risques et charges exceptionnels - Utilisations (-)
663	<b>Moins-values sur réalisations d'actifs immobilisés</b>
668	<b>Autres charges exceptionnelles que 660 à 663</b>
669	<b>Charges exceptionnelles portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)</b>
69	<b>TRANSFERTS</b>
690	<b>Transfert au résultat reporté</b>
691	<b>Transfert aux fonds affectés</b>
7	<b>PRODUITS</b>
70	<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>

CODE	INTITULE
700	<b>Recettes &amp; droits perçus en qualité d'organisateur</b>
7000	Recettes d'abonnement et d'inscription annuelle à des services culturels organisés par l'opérateur
7001	Recettes & droits de location, droits d'accès individuel ou collectif à une manifestation culturelle ou à un service culturel organisé par l'opérateur
7002	Recettes de droits, cessions de droits, licences et royalties
7008	Recettes de cession de droits de diffusion des programmes télévisuels
7009	Autres recettes et droits que 7000 à 7008 et non dissociés
701	<b>Prestations de services culturels auprès de tiers organisateurs</b>
7010	<i>Prestations de spectacles &amp; manifestations d'art vivant</i>
70100	Prestations de spectacles & manifestations d'art vivant en Communauté française
70101	Prestations de spectacles & manifestations d'art vivant en Belgique (hors Communauté française)
70102	Prestations de spectacles & manifestations d'art vivant dans les territoires de l'Union européenne (hors Belgique)
70103	Prestations de spectacles & manifestations d'art vivant hors Union européenne
7011	Prestations de spectacles & manifestations d'art mécanisé
7012	Prestations de services culturels spécialisés : animations, commissariats d'expositions et interventions culturelles spécialisées
7013	Prestations de conférences, débats, séminaires et formations
7014	Mises à disposition d'expositions temporaires
7015	Prestations de services d'études et de recherches
7016	Prestations de services artistiques spécialisés (mise en scène, scénographie ...)
7019	Prestations d'autres services culturels que 7010 à 7016 et non dissociés

CODE	INTITULE
702	<b>Produits des biens culturels</b>
7020	Produits des éditions "papiers" : livres, revues, BD, programmes, photos, affiches, cartes, dossiers pédagogiques, ...
7021	Produits des éditions "audio" : disques, cassettes audio, ...
7022	Produits des éditions "audiovisuelles" : films, cassettes vidéo, ...
7023	Produits des éditions "multimédia" : DvD, CD-R, logiciels, ...
7024	Produits des éditions sur d'autres supports : tissus, vêtements, plastiques,...
7025	Produits des œuvres originales, mobiliers et objets d'art originaux (non autorisés aux musées)
7026	Produits des multiples d'œuvres d'art, multiples d'objets culturels et d'objets d'art
7027	Produits d'autres objets et reproductions d'art, marchandises, éditions et biens culturels non originaux acquis par l'opérateur auprès de tiers
7029	Produits d'autres biens culturels que 7020 à 7027 et non dissociés
703	<b>Coproductions - mouvements entre opérateurs liés par un contrat de coproduction</b>
7030	Apports reçus en coproduction
7031	Produits de redistributions dans le cadre de coproduction
7039	Autres produits de coproduction que 7030 à 7031
704	<b>Produits des prestations d'autres services dans le cadre non-marchand</b>
7040	Produits des bars, foyers, buffets et cafétéria, boissons, petites restaurations, biscuits, glaces, bonbons et friandises
7041	Produits des services d'accueil, commissions de ticketterie, services de salle et vestiaires
7042	Produits de production publicitaire et de mise à disposition d'espaces publicitaires et informatifs, de sponsoring & parrainages, valeurs d'échanges promotionnels
70420	Produits de mise à disposition d'espaces publicitaires, d'espaces multimédia, y compris les produits de la production publicitaire

CODE	INTITULE
70421	Produits de sponsoring et parrainages d'entreprises et de services
70422	Valeurs d'échanges promotionnels
70428	Autres produits de mise à disposition d'espaces publicitaires et informatifs que 70420 à 70422
70429	Produits non dissociés de mise à disposition d'espaces publicitaires et informatifs
7043	Produits de mise à disposition d'infrastructures (hors refacturation de charges)
7044	Produits de mise à disposition de mobiliers, machines, matériels techniques, outillages et matériels roulants
7045	Produits de mise à disposition de services techniques
7046	Produits de commissions sur vente de biens et de services culturels
7048	Produits des captations et productions de programmes audiovisuels, télévisuels et multimédia pour comptes de tiers
7049	Produits des prestations d'autres services dans le cadre non-marchand, autres que 7040 à 7048
706	<b>Recettes des distributeurs</b>
7060	Recettes des distributeurs constitués sous statut d'intercommunale et perçues en vertu des dispositions réglementées par la Communauté française
7061	Autres recettes des distributeurs constitués sous statut d'intercommunale
7062	Recettes des autres distributeurs que ceux établis sous statut d'intercommunale et perçues en vertu des dispositions réglementées par la Communauté française
7063	Autres recettes des autres distributeurs que ceux établis sous statut d'intercommunale
707	<b>Autres recettes, droits et produits que 700 à 706 et non dissociés</b>
708	<b>Remises, ristournes et rabais accordés (-)</b>
71	<b>VARIATIONS DES STOCKS ET DES COMMANDES EN COURS D'EXECUTION</b>
712	Variations des stocks - Des en-cours de fabrication

CODE	INTITULE
713	Variations des stocks - Des produits finis
715	Variations des stocks - Des immeubles construits destinés à la vente
717	Variations - Des commandes en cours d'exécution
7170	Variations des commandes en cours d'exécution - Valeur d'acquisition
7171	Variations des commandes en cours d'exécution - Bénéfice pris en compte
72	<b>Production immobilisée</b>
73	<b>COTISATIONS, DONNS, LEGS &amp; SUBSIDES</b>
730	<b>Cotisations des membres associés</b>
7300	Cotisations versées par les membres associés
7301	Redistributions par une association apparentée de quote part de cotisations perçues auprès des membres associés
731	<b>Cotisations des membres adhérents</b>
7310	Cotisations versées par les membres adhérents
7311	Redistributions par une association apparentée de quote-part de cotisations perçues auprès des membres adhérents
732	<b>Dons sans droit de reprise</b>
7320	Dons sans droit de reprise immunisés sur le plan fiscal - personnes physiques
7321	Dons sans droit de reprise non immunisés sur le plan fiscal - personnes physiques
7322	Dons sans droit de reprise - mécénat d'entreprises, d'associations & de fondations
733	<b>Dons avec droit de reprise</b>
7330	Dons avec droit de reprise des personnes physiques

CODE	INTITULE
7331	Dons avec droit de reprise des personnes morales
734	<b>Legs sans droit de reprise</b>
735	<b>Legs avec droit de reprise</b>
736	<b>Subsides en capital et intérêts</b>
7361	Subsides en capital et intérêts reçus en espèces
73610	Subsides en capital et intérêts reçus en espèces des villes et communes, des intercommunales et des communautés urbaines
73611	Subsides en capital et intérêts reçus en espèces des provinces
73612	Subsides en capital et intérêts reçus en espèces de la Commission communautaire française - BXL
73613	Subsides en capital et intérêts reçus en espèces de la Région de Bruxelles Capitale
73614	Subsides en capital et intérêts reçus en espèces de la Région wallonne
73615	Subsides en capital et intérêts reçus en espèces de la Communauté française
NC	Subsides en capital et intérêts reçus en espèces de la Communauté française - Infrastructure
NC	Subsides en capital et intérêts reçus en espèces de la Communauté française - Equipement
NC	Subsides en capital et intérêts reçus en espèces de la Communauté française - Autres
73616	Subsides en capital et intérêts reçus en espèces de l'Etat fédéral
73617	Subsides en capital et intérêts reçus en espèces de l'Union européenne
73619	Autres subsides en capital et intérêts reçus en espèces que 73610 à 73617
7362	Subsides en capital reçus en nature
73620	Subsides en capital reçus en nature des villes et communes, des intercommunales et des communautés urbaines



CODE	INTITULE
73621	Subsides en capital reçus en nature des provinces
73622	Subsides en capital reçus en nature de la Commission communautaire française - BXL
73623	Subsides en capital reçus en nature de la Région de Bruxelles Capitale
73624	Subsides en capital reçus en nature de la Région wallonne
73625	Subsides en capital reçus en nature de la Communauté française
NC	Subsides en capital reçus en nature de la Communauté française - Infrastructure
NC	Subsides en capital reçus en nature de la Communauté française - Equipement
NC	Subsides en capital reçus en nature de la Communauté française - Autres
73626	Subsides en capital reçus en nature de l'Etat fédéral
73627	Subsides en capital reçus en nature de l'Union européenne
73629	Autres subsides en capital reçus en nature que 73620 à 73627
737	<b>Autres subsides et subventions</b>
7370	Autres subsides et subventions des villes et communes, des intercommunales et des communautés urbaines
7371	Autres subsides et subventions des provinces
7372	Autres subsides et subventions de la Commission communautaire française - BXL
7373	Autres subsides et subventions de la Région de Bruxelles Capitale
NC	BXL - Autres subsides et subventions - Politiques d'emploi
NC	BXL - Autres subsides et subventions - Autres politiques
7374	Autres subsides et subventions de la Région wallonne

CODE	INTITULE
NC	RW - Autres subsides et subventions - Politiques d'emploi
NC	RW - Autres subsides et subventions - Autres politiques
7375	Autres subsides et subventions de la Communauté française
NC	CFWB - Autres subsides et subventions - DO 20 - Affaires générales et centres culturels
NC	CFWB - Autres subsides et subventions - DO 21 - Arts de la scène
NC	CFWB - Autres subsides et subventions - DO 22 - Livre et lecture publique
NC	CFWB - Autres subsides et subventions - DO 23 - Jeunesse
NC	CFWB - Autres subsides et subventions - DO 23 - Education permanente
NC	CFWB - Autres subsides et subventions - DO 24 - Patrimoine et arts plastiques
NC	CFWB - Autres subsides et subventions - DO 25 - Audiovisuel et multimédia
NC	CFWB - Autres subsides et subventions - Loterie Nationale
NC	CFWB - Autres subsides et subventions - Décret emploi non marchand
NC	CFWB - Autres subsides et subventions - Autres interventions de la Communauté française
7376	Autres subsides et subventions de l'Etat fédéral
NC	Autres subsides et subventions de l'Etat fédéral - politique d'emploi
NC	Autres subsides et subventions de l'Etat fédéral - politique des grandes villes
NC	Autres subsides et subventions de l'Etat fédéral - politique de la coopération internationale
NC	Autres subsides et subventions de l'Etat fédéral - autres politiques diverses
7377	Autres subsides et subventions - interventions du Fonds Maribel

CODE	INTITULE
7378	Autres subsides et subventions de l'Union européenne
7379	Autres subsides, subventions et interventions belges ou étrangers
74	<b>AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>
741	<b>Plus-values sur réalisations courantes d'immobilisations corporelles</b>
742	<b>Plus-values sur réalisations de créances commerciales</b>
743	<b>Produits des refacturations de charges</b>
744	<b>Recettes de redistributions</b>
7442	Recettes de redistributions d'une association apparentée
74420	Recettes de redistributions d'une association apparentée de niveau international
74421	Recettes de redistributions d'une association apparentée de niveau national ou communautaire
74422	Recettes de redistributions d'une association apparentée de niveau régional
74423	Recettes de redistributions d'une association apparentée de niveau local
74424	Autres recettes de redistributions vers des associations apparentées
7449	Autres recettes de redistributions entre opérateurs que 7442
749	<b>Autres produits d'exploitation que 740 à 744</b>
75	<b>PRODUITS FINANCIERS</b>
750	<b>Produits des immobilisations financières</b>
751	<b>Produits des actifs circulants</b>
752	<b>Plus-values sur réalisation d'actifs circulants</b>

CODE	INTITULE
754	Différences de change
755	Ecarts de conversion des devises
756	Produits financiers divers - à préciser
757	Produits financiers divers - à préciser
758	Produits financiers divers - à préciser
759	Produits financiers divers - à préciser
76	PRODUITS EXCEPTIONNELS
760	Reprises d'amortissements et de réductions de valeur
7600	Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles
7601	Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations corporelles
761	Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières
762	Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels
763	Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés
764	Autres produits exceptionnels - à préciser
765	Autres produits exceptionnels - à préciser
766	Autres produits exceptionnels - à préciser
767	Autres produits exceptionnels - à préciser
768	Autres produits exceptionnels - à préciser
769	Autres produits exceptionnels - à préciser

CODE	INTITULE
79	PRELEVEMENTS
790	Prélèvements sur le résultat reporté
791	Prélèvements sur les fonds affectés
792	Prélèvements sur les fonds associatifs

## ANNEXE 2

## BILAN APRES REPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ACTIF</b>				
<b>ACTIFS IMMOBILISES</b>		20/28		
<b>Frais d'établissement</b>	4.1	20		
<b>Immobilisations incorporelles</b>	4.2	21		
<b>Immobilisations corporelles</b>	4.3	22/27		
Terrains et constructions		22		
Appartenant à l'association en pleine propriété		22/91		
Autres		22/92		
Installations, machines et outillage		23		
Appartenant à l'association en pleine propriété		231		
Autres		232		
Mobilier et matériel roulant		24		
Appartenant à l'association en pleine propriété		241		
Autres		242		
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Appartenant à l'association en pleine propriété		261		
Autres		262		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
	4.4/			
<b>Immobilisations financières</b>	4.5.1	28		
Entités liées	4.13	280/1		
Participations dans des sociétés liées		280		
Créances		281		
dont créances douteuses sur des entités liées		2817		
Autres sociétés avec lesquelles il existe un lien de participation	4.13	282/3		
Participations		282		
Créances		283		
dont créances douteuses sur des entités avec lesquelles il existe un lien de participation		2837		
Autres immobilisations financières		284/8		
Actions et parts		284		
Créances et cautionnements en numéraire		285/8		
dont créances douteuses immobilisées		2857		
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>		29/58		
<b>Créances à plus d'un an</b>		29		
Créances commerciales à plus d'un an		290		
dont créances douteuses		2907		
Autres créances & subventions à plus d'un an		291		
dont subsides et subventions à recevoir à plus d'un an		2913		
dont créances non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		2915		

dont créances douteuses	2917		
<b>Stocks et commandes en cours d'exécution</b>	3		
Stocks	30/36		
Approvisionnements matières premières	30		
Approvisionnements fournitures	31		
En cours de fabrication	32		
Produits finis	33		
Marchandises	34		
Immeubles destinés à la vente	35		
Acomptes versés sur des achats pour stocks	36		
Commandes en cours d'exécution	37		
<b>Créances à un an au plus</b>	40/41		
Créances commerciales à un an au plus	40		
dont créances douteuses	407		
Autres créances & subventions à un an au plus	41		
TVA à récupérer	411		
Impôts et précomptes à récupérer	412		
Subsides et subventions à recevoir à un an au plus	413		
- des villes, communes et intercommunales	4130		
- des provinces	4131		
- de la Commission communautaire franç. - Bxl	4132		
- de la Région de Bruxelles Capitale	4133		
- de la Région wallonne	4134		
- de la Communauté française	4135		
- de l'Etat fédéral	4136		
- du Fonds Maribel	4137		
- de l'Union européenne	4138		
- d'autres opérateurs publics ou privés	4139		
Autres produits à recevoir (hors subvention)	414		
Créances non productives d'intérêts ou assorties			
d'un intérêt anormalement faible (hors subvention)	415		
Autres créances diverses	416		
Autres créances douteuses	417		
Cautionnements versés en numéraires	418		
Réductions de valeurs actées sur d'autres créances	419		
	4.5.1/		
<b>Placements de trésorerie</b>	4.6	50/53	
<b>Valeurs disponibles</b>		54/58	
Valeur échues à l'encaissement		54	
Etablissements de crédit		55	
Caisses		57	
Virements internes		58	
<b>Comptes de régularisation</b>	4.6	490/1	
Charges à reporter		490	
Produits acquis		491	
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		20/58	

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PASSIF</b>				
<b>FONDS SOCIAL</b>		10/15		
<b>Fonds associatifs</b>		10		
Patrimoine de départ		100		
Moyens permanents		101		
<b>Plus-values de réévaluation</b>		12		
<b>Fonds affectés</b>	4.7	13		
<b>Bénéfice (Perte) reporté ( e) ..... (+)/(-)</b>		14		
Bénéfice reporté		140		
Perte reportée		141		
<b>Subsides en capital</b>		15		
Subsides en capital reçus en espèces		151		
- des villes, communes et intercommunales		1510		
- des provinces		1511		
- de la Commission communautaire franç. - Bxl		1512		
- de la Région de Bruxelles Capitale		1513		
- de la Région wallonne		1514		
- de la Communauté française		1515		
a. - en infrastructure		15150		
b. - en équipement		15151		
c. - autres		15152		
- de l'Etat fédéral		1516		
- de l'Union européenne		1517		
- d'autres opérateurs publics ou privés		1518		
Subsides en capital reçus en nature		152		
- des villes, communes et intercommunales		1520		
- des provinces		1521		
- de la Commission communautaire franç. - Bxl		1522		
- de la Région de Bruxelles Capitale		1523		
- de la Région wallonne		1524		
- de la Communauté française		1525		
a. - en infrastructure		15250		
b. - en équipement		15251		
c. - autres		15252		
- de l'Etat fédéral		1526		
- de l'Union européenne		1527		
- d'autres opérateurs publics ou privés		1528		
<b>PROVISIONS</b>		16		
<b>Provisions pour risques et charges</b>		160/5		
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Autres risques et charges	4.7	163/5		
<b>Provisions pour dons et legs avec droits de reprise</b>	4.7	168		
<b>DETTES</b>		17/49		



<b>Dettes à plus d'un an</b>	4.8	17	
Dettes financières à plus d'un an		170/4	
Emprunts subordonnés		170	
Emprunts obligataires non subordonnés		171	
Dettes de location-financement et assimilées		172	
Etablissements de crédit		173	
Autres emprunts		174	
Dettes commerciales à plus d'un an		175	
Fournisseurs		1750	
Effets à payer		1751	
Acomptes reçus sur commandes		176	
Autres dettes à plus d'un an		179	
Productives d'intérêts		1790	
Non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		1791	
Cautionnements reçus en numéraire		1792	
<b>Dettes à un an au plus</b>		42/48	
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	4.8	42	
dont autres emprunts à plus d'un an échéant dans l'année		424	
Dettes financières à un an au plus		43	
Etablissements de crédit		430/8	
Autres emprunts		439	
Dettes commerciales à un an au plus		44	
Fournisseurs		440/4	
Effets à payer		441	
Acomptes reçus sur commandes		46	
Dettes fiscales, salariales et sociales	4.8	45	
Impôts à payer		450/3	
Onss à payer		454	
Rémunérations à payer		455	
Pécules de vacances à payer		456	
Autres dettes sociales à payer		458/9	
Dettes diverses à un an au plus		48	
Obligations, coupons échus et cautionnements reçus en numéraire		480/6	
Subventions à rembourser		487	
Autres dettes productives d'intérêts		4890	
Autres dettes non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		4891	
<b>Comptes de régularisation</b>		492/3	
Charges à imputer		492	
Produits à reporter		493	
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		10/49	

## ANNEXE 3

## COMPTE DE RESULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PRODUITS &amp; CHARGES D'EXPLOITATION</b>				
<b>Ventes et prestations</b>		70/74		
<b>Chiffre d'affaires</b>	4.9	70		
Recettes & droits perçus en qualité d'organisateur d'activités culturelles		700		
Abonnements et inscriptions annuelles		7000		
Droits de location, droits d'accès individuels et collectifs		7001		
Droits, cessions de droits, licences et royalties		7002		
Droits, cessions de droits de diffusion des programmes télévisuels		7008		
Autres recettes & droits que 7000 à 7008		7009		
Prestations de services culturels auprès de tiers organisateurs		701		
Spectacles & manifestations d'art vivant		7010		
- en Communauté française		70100		
- en Belgique (hors Communauté française)		70101		
- en Union européenne (hors Belgique)		70102		
- hors Union européenne		70103		
Spectacles & manifestations d'art mécanisé		7011		
Services culturels spécialisés : commissariat d'exposition				
animations, interventions culturelles		7012		
Services de conférences, débats, séminaires & formations		7013		
Mises à disposition d'expositions temporaires		7014		
Services d'études et de recherches		7015		
Services artistiques spécialisés : mise en scène, scénographie,...		7016		
Autres services culturels que 7010 à 7016		7019		
Produits des biens culturels		702		
Editions "papier" : livres, revues, BD, catalogues, affiches, cartes		7020		
Editions "audio" : disques, cassettes audio		7021		
Editions "audiovisuelles" : films, cassettes vidéo		7022		
Editions "multimédia" : DVD, CD-R, logiciels		7023		
Editions sur d'autres supports : tissus, vêtements, plastiques		7024		
Produits des œuvres, mobiliers & objets d'art originaux		7025		
Produits des multiples d'œuvres, objets d'art & objets culturels		7026		
Produits d'autres objets et reproductions d'art, marchandises, éditions & biens culturels acquis auprès de tiers		7027		
Produits d'autres biens culturels que 7020 à 7027		7029		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Coproductions	703		
Apports reçus en coproduction	7030		
Redistributions reçues dans le cadre de coproduction	7031		
Autres produits de coproduction que 7030 à 7031	7039		
Services divers dans le cadre non-marchand	704		
Produits de bars, foyers, buffets, cafétéria, boissons, petite restauration	7040		
Produits des services d'accueils, ticketterie, salles & vestiaires	7041		
Produits d'espaces publicitaires & sponsoring	7042		
Production publicitaire et mise à disposition d'espaces publicitaires			
d'espaces multimédia y compris production publicitaire non dissociée	70420		
Sponsoring & parrainages d'entreprises	70421		
Valeurs d'échanges promotionnels	70422		
Autres produits que 70420 à 70422	70428		
Produits non dissociés des espaces publicitaires et informatifs	70429		
Produits de mise à disposition d'infrastructures	7043		
Produits de mise à disposition de mobiliers, machines			
& matériels techniques, outillages & matériel roulant	7044		
Produits de mise à disposition de services techniques	7045		
Produits de commissions sur ventes de biens			
& services culturels effectuée pour compte de tiers	7046		
Produits de captations et productions de programmes			
audiovisuels, télévisuels et multimédia	7048		
Produits d'autres services que 7040 à 7048	7049		
Recettes des distributeurs	706		
Recettes perçues selon le décret auprès des intercommunales	7060		
Recettes perçues à d'autres titres auprès des intercommunales	7061		
Recettes perçues selon le décret auprès d'autres distributeurs	7062		
Recettes perçues à d'autres titres auprès d'autres distributeurs	7063		
Autres recettes, droits et produits que 700 à 706	707		
Remises, ristournes et rabais accordés (-)	708		
<b>Variations des stocks et des commandes en cours d'exécution</b>	71		
<b>Production immobilisée</b>	72		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Cotisations, dons, legs &amp; subsides</b>	4.9		
Cotisations des membres associés	730		
- versées par les membres associés	7300		
- perçues par redistribution d'une association apparentée	7301		
Cotisations des membres adhérents	731		
- versées par les membres adhérents	7310		
- perçues par redistribution d'une association apparentée	7311		
Dons sans droit de reprise	732		
- reçus de personnes physiques & immunisés sur le plan fiscal	7320		
- reçus de personnes physiques & non immunisés sur le plan fiscal	7321		
- reçus par mécénat d'entreprise, associations & fondations	7322		
Dons avec droit de reprise	733		
- reçus de personnes physiques	7330		
- reçus de personnes morales	7331		
Legs sans droit de reprise	734		
Legs avec droit de reprise	735		
Subsides en capital et intérêts	736		
Subsides en capital et intérêts reçus en espèces	7361		
- des villes, communes, intercommunales, communautés urbaines	73610		
- des provinces	73611		
- de la Commission communautaire française - BXL	73612		
- de la Région de Bruxelles Capitale	73613		
- de la Région wallonne	73614		
- de la Communauté française Wallonie-Bruxelles	73615		
a. - CFWB pour l'infrastructure	NC		
b. - CFWB pour l'équipement	NC		
c. - CFWB autre subside en capital & intérêts en espèces	NC		
- de l'Etat fédéral	73616		
- de l'Union européenne	73617		
- d'autres opérateurs publics ou privés	73619		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Subsides en capital reçus en nature	7362		
- des villes, communes, intercommunales, communautés urbaines	73620		
- des provinces	73621		
- de la Commission communautaire française - BXL	73622		
- de la Région de Bruxelles Capitale	73623		
- de la Région wallonne	73624		
- de la Communauté française	73625		
a. - CFWB pour l'infrastructure	NC		
b. - CFWB pour l'équipement	NC		
c. - CFWB autres subsides en capital en nature	NC		
- de l'Etat fédéral	73626		
- de l'Union européenne	73627		
- autres subsides en capital reçus en nature			
d'autres opérateurs publics ou privés	73629		
Autres subsides et subventions	737		
Autres subsides et subventions des villes, communes, intercommunales et communautés urbaines	7370		
Autres subsides et subventions des provinces	7371		
Autres subsides et subventions de la Commission communautaire française - BXL	7372		
Autres subsides et subventions de la Région de Bruxelles Capitale	7373		
a. - BXL pour les politiques d'emploi	NC		
b. - BXL pour les autres politiques	NC		
Autres subsides et subventions de la Région wallonne	7374		
a. - RW pour les politiques d'emploi	NC		
b. - RW pour les autres politiques	NC		
Autres subsides et subventions de la Communauté française	7375		
a. - CFWB - DO 20 - Affaires générales	NC		
b. - CFWB - DO 21 - Arts de la scène	NC		
c. - CFWB - DO 22 - Livre et lecture publique	NC		
d. - CFWB - DO 23 - Jeunesse	NC		
e. - CFWB - DO 23 - Education permanente	NC		
f. - CFWB - DO 24 - Patrimoine et arts plastiques	NC		
g. - CFWB - DO 25 - Audiovisuel et multimédia	NC		
h. - CFWB - Loterie Nationale	NC		
i. - CFWB - Décret emploi non-marchand	NC		
j. - CFWB - Autres subsides et subventions	NC		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Autres subsides et subventions de l'Etat fédéral	7376		
a. FED pour la politique d'emploi	NC		
b. FED pour la politique des grandes villes	NC		
c. FED pour la politique de coopération internationale	NC		
d. FED pour les autres politiques	NC		
Autres subsides et interventions du Fonds Maribel	7377		
Autres subsides et subventions de l'Union européenne	7378		
Autres subsides et subventions d'autres opérateurs publics ou privés	7379		
<b>Autres produits d'exploitation</b>	74		
Plus-values sur réalisations d'immobilisations corporelles	741		
Plus-values sur réalisations de créances commerciales	742		
Produits de refacturations de charge	743		
Recettes de redistributions	744		
Redistributions d'une association apparentée	7442		
- de niveau international	74420		
- de niveau national ou communautaire	74421		
- de niveau régional	74422		
- de niveau local	74423		
- d'autres associations apparentées	74424		
Autres redistributions d'autres opérateurs que 7442	7449		
Autres produits d'exploitation que 740 à 744	749		
Approvisionnement, marchandises, services et biens divers	60/61		
<b>Approvisionnements</b>	60		
Achats de matières premières	600		
Achats de fournitures	601		
Achats de services, travaux et études	602		
Sous-traitances générales	603		
Achats de marchandises	604		
Achats d'immeubles destinés à la vente	605		
Remises, ristournes et rabais obtenus (-)	608		
Variations des stocks	609		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Services &amp; biens divers</b>	61		
Loyers et locations permanents des équipements	6100		
- de terrains	61000		
- de bâtiments	61001		
- d'installations techniques, machines et outillage, y compris les moyens de captation et de transmission du signal audio et télévisuel	61002		
- de matériel et mobilier de bureau	61003		
- d'instruments de musique	61004		
- d'autres équipements que 61000 à 61004	61008		
- d'équipements non dissociés	61009		
Locations non permanents des équipements	6101		
- de terrains	61010		
- de bâtiments	61011		
- d'installations techniques, machines et outillage, y compris les moyens de captation et transmission du signal audio et télévisuel	61012		
- de matériel et mobilier de bureau	61013		
- d'instruments de musique	61014		
- d'autres équipements que 61010 à 61014	61018		
- d'équipements non dissociés	61019		
Eau	6102		
Energies	6103		
Electricité	61030		
Gaz	61031		
Mazout de chauffage	61032		
Autres combustibles de chauffage	61033		
Autres combustibles et énergies	61038		
Energies non dissociées	61039		
Produits et petits matériels de nettoyage	6104		
Maintenance, réparation et entretien (hors rétribution)	6105		
- des terrains	61050		
- des bâtiments	61051		
- des installations techniques, machines et outillages	61052		
- du matériel et mobilier de bureau	61053		
- autres charges diverses	61508		
- non dissociés	61059		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Déchets	6106		
Prévention et assurances incendie, dégâts des eaux,	6107		
Signalisation, premiers secours, sécurité, gardiennage	6108		
Autres frais non dissociés des équipements	6109		
Locations permanentes de véhicules	6110		
- de camions et camionnettes	61100		
- de voitures	61101		
- de roulettes et matériel roulant spécifique	61102		
- de bus et minibus	61103		
- d'autres véhicules que 61100 à 61103	61108		
- non dissociées	61109		
Locations non permanentes de véhicules	6111		
- de camions et camionnettes	61110		
- de voitures	61111		
- de roulettes et matériel roulant spécifique	61112		
- de bus et minibus	61113		
- d'autres véhicules que 61110 à 61113	61118		
- non dissociées	61119		
Carburants	6112		
Maintenance, réparation et entretien des véhicules	6113		
Assurances transports, véhicules et passagers, assistance	6114		
Transports publics, trains, tram, bus, vélos publics	6115		
Transports routiers, aériens, maritimes, déménagements	6116		
Remboursement de frais de transports pour missions	6117		
Autres frais de transport et de véhicules, parking, péages	6118		
Frais non dissociés de véhicules et de transports	6119		
Postes et expéditions	6120		
Télécommunications et NTIC	6121		
Imprimés, enveloppes, fournitures & consommables de bureau	6122		
Duplications, photocopies extérieures, encres et papiers photocopieuses	6123		
Petit matériel, accessoires et petit mobilier de bureau	6124		
Secrétariat social, frais de gestion chèques-repas et autres services sociaux	6125		
Frais de dépôts et publications, documents administratifs	6126		
Autres assurances pour responsabilité et risques divers	6127		
Tickets, imprimés de ticketterie, bracelets et badges	6128		
Autres frais et frais non dissociés d'administration	6129		



	Codes	Exercice	Exercice précédent
Impressions pour promotion, publicité et relations publiques	6130		
Impressions d'un périodique d'information & de promotion	6131		
Achats d'espaces publicitaires & échanges promotionnels - papier	6132		
Achats d'espaces publicitaires & échanges promotionnels - autres médias	6133		
Traiteur, alimentation, boissons, restaurant, per diem "repas"	6134		
Frais d'accueil et décoration	6135		
Hôtels, hébergements, per diem "nuitées"	6136		
Locations et charges des stands et salons professionnels	6137		
Autres frais de promotion, publicité et relations publiques	6138		
Frais non dissociés de promotion, publicité et relation publiques	6139		
Documentation générale et agences de presse	6140		
Achats et inscription à des formations pour le personnel	6141		
Accès à des services et manifestations pour visionnement	6142		
Achats et locations de documentation & études culturelles	6143		
Droits d'accès à des manifestations ou des activités	6144		
- des activités culturelles	61440		
- des activités sportives	61441		
- des activités de loisirs	61442		
Autres achats et locations pour animations, débats & formations	6150		
Autres achats et locations pour des expositions	6151		
Achats de spectacles, programmes & manifestations	6152		
- de spectacles vivants	61520		
- de spectacles mécanisés	61521		
- de programmes télévisuels et NTIC	61522		
- commandes de programmes télévisuels et NTIC	61523		
- autres spectacles, programmes & manifestations	61528		
- spectacles, programmes & manifestations non dissociés	61529		
Autres frais des éditions	6153		
- sur support papier	61530		
- sur support audio & vidéo	61531		
- sur support multimédia	61532		
- sur d'autres supports	61533		
- frais des éditions non dissociés	61534		
Achats, locations & production de matériels pédagogiques	6154		
Autres frais de conservation et restauration	6155		
Autres frais de production d'autres biens & objets culturels	6158		
Autres frais de production d'autres biens & objets	6159		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Autres achats & locations de matériels artistiques & techniques	6160		
- de décors	61600		
- de costumes	61601		
- d'accessoires	61602		
- de perruques et maquillages	61603		
- de matériels d'orchestre	61604		
- de prise de vues, développement & de montage	61605		
- de petit matériel, outillage & vêtements du travail	61606		
- d'autre matériels artistiques que 61600 à 61606	61607		
- d'autre matériels techniques que 61600 à 61606	61609		
Apports versés à titre de coproduction	6161		
Rétrocessions de recettes de coproduction	6162		
Droits d'auteurs, prix & subsides attribués	6163		
Droits d'auteurs attribués en vue de la création d'une œuvre	61630		
Droits de suite, de diffusion & d'exécution d'œuvres	61631		
Droits attribués en vue de la reproduction d'œuvres	61632		
Prix à des écrivains, des savants ou des artistes	61633		
Subsides à des écrivains, des savants ou des artistes	61634		
Reprobel	61635		
Autres droits, prix et subsides attribués que 61630 à 61635	61639		
Commissions de régie publicitaire	6168		
Autres frais de production, de diffusion et d'exploitation	6169		
Personnel intérimaire et personnel mis à disposition	617		
Rémunérations, primes et pensions hors contrat de travail	618		
Autres rétributions & indemnités	619		
Indemnités pour activités de volontariat	6190		
Petites indemnités d'artistes	6191		
Chèque A.L.E.	6192		
Rétribution de tiers & prestations culturelles polyvalentes ou spécialisées	6193		
Rétribution de tiers & prestations artistiques	6194		
Rétribution de tiers & prestations d'administration & gestion	6195		
Rétribution de tiers & prestations de recherche, d'étude, d'analyse & d'information, en ce compris le journalisme	6196		
Rétribution de tiers & prestations de formation	6197		
Rétribution de tiers & prestations techniques	6198		
Rétribution de tiers & autres prestations que 6190 à 6198	6199		

		Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Rémunérations, charges sociales et pensions (+) (-)</b>	4.9	62		
Rémunérations et avantages sociaux directs		620		
Administrateurs ou gérants		6200		
Personnels de direction		6201		
Personnels employés		6202		
Personnels ouvriers		6203		
Autres membres du personnel sous autres statuts		6204		
Personnels sous statut d'artistes salariés		6205		
Cotisations patronales d'assurances sociales		621		
Primes patronales pour assurances extra légales		622		
Autres frais de personnel		623		
Assurances loi		6230		
Déplacements du personnel & abonnements sociaux		6231		
Médecine du travail et service médical		6232		
Chèques-repas		6233		
Service social, cadeaux de circonstances, divers		6234		
Provisions pour pécules de vacances		6235		
Autres frais de personnel que 6230 à 6235		6239		
Pensions de retraite et de survie		624		
- pour les administrateurs ou gérants		6240		
- pour le personnel		6241		
<b>Amortissements, réductions de valeur et provisions pour risques</b>		63		
Amortissements et réductions de valeurs sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630		
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales, dotations (reprises)	4.9	631/4		
Provisions pour risques et charges : dotations (utilisations et reprises)	4.9	635/8		
<b>Autres charges d'exploitation</b>		64		
Charges fiscales d'exploitation	4.9	640		
Moins-values sur réalisations courantes d'immobilisations corporelles	4.9	641		
Moins-values sur réalisations de créances commerciales	4.9	642		
Dons	4.9	643		
Cotisations et redistributions vers une association apparentée	4.9	644		
Cotisations à des organismes tiers (fédérations professionnelles, ...)		6440		

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Cotisations à des associations apparentées		6441		
- de niveau international		64410		
- de niveau national ou communautaire		64411		
- de niveau régional		64412		
Redistributions vers des associations apparentées		6442		
- de niveau international		64420		
- de niveau national ou communautaire		64421		
- de niveau régional		64422		
- de niveau local		64423		
- vers d'autres associations apparentées		64424		
Charges d'exploitations diverses et autres que 640 à 644	4.9	648		
Charges portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
<b>Bénéfice ou perte d'exploitation (+) (-)</b>		9901		
<b>Produits financiers</b>		75		
Produits des immobilisations financières		750		
Produits des actifs circulants		751		
Autres produits financiers	4.10	752/9		
<b>Charges financières</b>		65		
Charges des dettes		650		
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales : dotations (reprises) .....(+ ) / (-)		652/9		
<b>Bénéfice ou perte courante (+) (-)</b>		9902		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Produits exceptionnels</b>	76		
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760		
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	761		
Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels	762		
Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés	763		
Autres produits exceptionnels	4.10 764/9		
<b>Charges exceptionnels</b>	66		
Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660		
Réductions de valeurs sur immobilisations financières	661		
Provisions pour risques et charges exceptionnels : dotations (utilisations) ...(+)/ (-)	662		
Moins-values sur réalisations d'actifs immobilisés	663		
Autres charges exceptionnelles	4.10 664/8		
Charges exceptionnelles portées à l'actif au titre de frais de restructuration.... (-)	669		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice .....(+)/ (-)</b>	9904		

## ANNEXE 4

## BILAN APRES REPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ACTIF</b>				
<b>ACTIFS IMMOBILISES</b>		20/28		
<b>Frais d'établissement</b>		20		
<b>Immobilisations incorporelles</b>	4.1.1	21		
<b>Immobilisations corporelles</b>	4.1.2	22/27		
Terrains et constructions		22		
Appartenant à l'association en pleine propriété		22/91		
Autres		22/92		
Installations, machines et outillage		23		
Appartenant à l'association en pleine propriété		231		
Autres		232		
Mobilier et matériel roulant		24		
Appartenant à l'association en pleine propriété		241		
Autres		242		
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Appartenant à l'association en pleine propriété		261		
Autres		262		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
	4.1.3/			
<b>Immobilisations financières</b>	4.2.1	28		
dont créances douteuses sur des entités liées		2817		
dont créances douteuses sur des entités avec lesquelles il existe un lien de participation		2837		
dont créances douteuses immobilisées		2857		
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>		29/58		
<b>Créances à plus d'un an</b>		29		
Créances commerciales à plus d'un an		290		
dont créances douteuses		2907		
Autres créances & subventions à plus d'un an		291		
dont subsides et subventions à recevoir à plus d'un an		2913		
dont créances non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		2915		
dont créances douteuses		2917		
<b>Stocks et commandes en cours d'exécution</b>		3		
Stocks		30/36		
Approvisionnements matières premières		30		
Approvisionnements fournitures		31		
En cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34		
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés sur des achats pour stocks		36		

Commandes en cours d'exécution		37		
<b>Créances à un an au plus</b>		40/41		
Créances commerciales à un an au plus		40		
dont créances douteuses		407		
Autres créances & subventions à un an au plus		41		
TVA à récupérer		411		
Impôts et précomptes à récupérer		412		
Subsides et subventions à recevoir		413		
- des villes, communes et intercommunales		4130		
- des provinces		4131		
- de la Commission communautaire franç. - Bxl		4132		
- de la Région de Bruxelles Capitale		4133		
- de la Région wallonne		4134		
- de la Communauté française		4135		
- de l'Etat fédéral		4136		
- du Fonds Maribel		4137		
- de l'Union européenne		4138		
- d'autres opérateurs publics ou privés		4139		
Autres produits à recevoir (hors subvention)		414		
Créances non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible (hors subvention)		415		
Autres créances diverses		416		
Autres créances douteuses		417		
Cautionnements versés en numéraires		418		
Réductions de valeurs actées sur d'autres créances		419		
<b>Placements de trésorerie</b>	4.2.1	50/53		
<b>Valeurs disponibles</b>		54/58		
Valeurs échues à l'encaissement		54		
Etablissements de crédit		55		
Caisses		57		
Virements internes		58		
<b>Comptes de régularisation</b>		490/1		
Charges à reporter		490		
Produits acquis		491		
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		20/58		

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PASSIF</b>				
<b>FONDS SOCIAL</b>		10/15		
<b>Fonds associatifs</b>		10		
Patrimoine de départ		100		
Moyens permanents		101		
<b>Plus-values de réévaluation</b>		12		
<b>Fonds affectés</b>	4.3	13		
<b>Bénéfice (Perte) reporté ( e ) .....</b> (+) / (-)		14		
Bénéfice reporté		140		

Perte reportée		141
<b>Subsides en capital</b>		15
Subsides en capital reçus en espèces		151
- des villes, communes et intercommunales		1510
- des provinces		1511
- de la Commission communautaire franç. - Bxl		1512
- de la Région de Bruxelles Capitale		1513
- de la Région wallonne		1514
- de la Communauté française		1515
a. - en infrastructure		15150
b. - en équipement		15151
c. - autres		15152
- de l'Etat fédéral		1516
- de l'Union européenne		1517
- d'autres opérateurs publics ou privés		1518
Subsides en capital reçus en nature		152
- des villes, communes et intercommunales		1520
- des provinces		1521
- de la Commission communautaire franç. - Bxl		1522
- de la Région de Bruxelles Capitale		1523
- de la Région wallonne		1524
- de la Communauté française		1525
a. - en infrastructure		15250
b. - en équipement		15251
c. - autres		15252
- de l'Etat fédéral		1526
- de l'Union européenne		1527
- d'autres opérateurs publics ou privés		1528
<b>PROVISIONS</b>	4.3	16
<b>Provisions pour risques et charges</b>		160/5
<b>Provisions pour dons et legs avec droits de reprise</b>		168
<b>DETTES</b>		17/49
<b>Dettes à plus d'un an</b>	4.4	17
Dettes financières		170/4
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et assimilées		172/3
Autres emprunts		174
Dettes commerciales		175
Acomptes reçus sur commandes		176
Autres dettes		179
Productives d'intérêts		1790
Non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		1791
Cautionnements reçus en numéraire		1792
<b>Dettes à un an au plus</b>	4.4	42/48
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année dont autres emprunts à plus d'un an		42



échéant dans l'année	424		
Dettes financières	43		
Etablissements de crédit	430/8		
Autres emprunts	439		
Dettes commerciales	44		
Fournisseurs	440/4		
Effets à payer	441		
Acomptes reçus sur commandes	46		
Dettes fiscales, salariales et sociales	45		
Impôts à payer	450/3		
Onss à payer	454		
Rémunérations à payer	455		
Pécules de vacances à payer	456		
Autres dettes sociales à payer	458/9		
Dettes diverses	48		
Obligations, coupons échus et cautionnements reçus en numéraire	480/6		
Subventions à rembourser	487		
Autres dettes productives d'intérêts	4890		
Autres dettes non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible	4891		
<b>Comptes de régularisation</b>	492/3		
Charges à imputer	492		
Produits à reporter	493		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	10/49		

## ANNEXE 5

## COMPTE DE RESULTATS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PRODUITS &amp; CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
<b>Marge brute d'exploitation (+) (-)</b>	9900		
Ventes et prestations	70/74		
<b>Chiffre d'affaires</b>	70		
Recettes & droits perçus en qualité d'organisateur d'activités culturelles	700		
Abonnements et inscriptions annuelles	7000		
Droits de location, droits d'accès individuels et collectifs	7001		
Droits, cessions de droits, licences et royalties	7002		
Droits, cessions de droits de diffusion des programmes télévisuels	7008		
Autres recettes & droits que 7000 à 7008	7009		
Prestations de services culturels auprès de tiers organisateurs	701		
Spectacles & manifestations d'art vivant	7010		
- en Communauté française	70100		
- en Belgique (hors Communauté française)	70101		
- en Union européenne (hors Belgique)	70102		
- hors Union européenne	70103		
Spectacles & manifestations d'art mécanisé	7011		
Services culturels spécialisés : commissariat d'exposition			
animations, interventions culturelles	7012		
Services de conférences, débats, séminaires & formations	7013		
Mises à disposition d'expositions temporaires	7014		
Services d'études et de recherches	7015		
Services artistiques spécialisés : mise en scène, scénographie,...	7016		
Autres services culturels que 7010 à 7016	7019		
Produits des biens culturels	702		
Editions "papier" : livres, revues, BD, catalogues, affiches, cartes	7020		
Editions "audio" : disques, cassettes audio	7021		
Editions "audiovisuelles" : films, cassettes vidéo	7022		
Editions "multimédia" : DVD, CD-R, logiciels	7023		
Editions sur d'autres supports : tissus, vêtements, plastiques	7024		
Produits des œuvres, mobiliers & objets d'art originaux	7025		
Produits des multiples d'œuvres, objets d'art & objets culturels	7026		
Produits d'autres objets et reproductions d'art, marchandises,			
éditions & biens culturels acquis auprès de tiers	7027		
Produits d'autres biens culturels que 7020 à 7027	7029		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Coproductions	703		
Apports reçus en coproduction	7030		
Redistributions reçues dans le cadre de coproduction	7031		
Autres produits de coproduction que 7030 à 7031	7039		
Services divers dans le cadre non-marchand	704		
Produits de bars, foyers, buffets, cafétéria, boissons, petite restauration	7040		
Produits des services d'accueils, ticketterie, salles & vestiaires	7041		
Produits d'espaces publicitaires & sponsoring	7042		
Production publicitaire et mise à disposition d'espaces publicitaires d'espaces multimédia y compris production publicitaire non dissociée	70420		
Sponsoring & parrainages d'entreprises	70421		
Valeurs d'échanges promotionnels	70422		
Autres produits que 70420 à 70422	70428		
Produits non dissociés des espaces publicitaires et informatifs	70429		
Produits de mise à disposition d'infrastructures	7043		
Produits de mise à disposition de mobiliers, machines & matériels techniques, outillages & matériel roulant	7044		
Produits de mise à disposition de services techniques	7045		
Produits de commissions sur ventes de biens & services culturels effectuée pour compte de tiers	7046		
Produits de captations et productions de programmes audiovisuels, télévisuels et multimédia	7048		
Produits d'autres services que 7040 à 7048	7049		
Recettes des distributeurs	706		
Recettes perçues selon le décret auprès des intercommunales	7060		
Recettes perçues à d'autres titres auprès des intercommunales	7061		
Recettes perçues selon le décret auprès d'autres distributeurs	7062		
Recettes perçues à d'autres titres auprès d'autres distributeurs	7063		
Autres recettes, droits et produits que 700 à 706	707		
Remises, ristournes et rabais accordés (-)	708		
<b>Variations des stocks et des commandes en cours d'exécution</b>	71		
<b>Production immobilisée</b>	72		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Cotisations, dons, legs &amp; subsides</b>	73		
Cotisations des membres associés	730		
- versées par les membres associés	7300		
- perçues par redistribution d'une association apparentée	7301		
Cotisations des membres adhérents	731		
- versées par les membres adhérents	7310		
- perçues par redistribution d'une association apparentée	7311		
Dons sans droit de reprise	732		
- reçus de personnes physiques & immunisés sur le plan fiscal	7320		
- reçus de personnes physiques & non immunisés sur le plan fiscal	7321		
- reçus par mécénat d'entreprise, associations & fondations	7322		
Dons avec droit de reprise	733		
- reçus de personnes physiques	7330		
- reçus de personnes morales	7331		
Legs sans droit de reprise	734		
Legs avec droit de reprise	735		
Subsides en capital et intérêts	736		
Subsides en capital et intérêts reçus en espèces	7361		
- des villes, communes, intercommunales, communautés urbaines	73610		
- des provinces	73611		
- de la Commission communautaire française - BXL	73612		
- de la Région de Bruxelles Capitale	73613		
- de la Région wallonne	73614		
- de la Communauté française Wallonie-Bruxelles	73615		
a. - CFWB pour l'infrastructure	NC		
b. - CFWB pour l'équipement	NC		
c. - CFWB autre subside en capital & intérêts en espèces	NC		
- de l'Etat fédéral	73616		
- de l'Union européenne	73617		
- d'autres opérateurs publics ou privés	73619		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Subsides en capital reçus en nature	7362		
- des villes, communes, intercommunales, communautés urbaines	73620		
- des provinces	73621		
- de la Commission communautaire française - BXL	73622		
- de la Région de Bruxelles Capitale	73623		
- de la Région wallonne	73624		
- de la Communauté française	73625		
a. - CFWB pour l'infrastructure	NC		
b. - CFWB pour l'équipement	NC		
c. - CFWB autres subsides en capital en nature	NC		
- de l'Etat fédéral	73626		
- de l'Union européenne	73627		
- autres subsides en capital reçus en nature			
d'autres opérateurs publics ou privés	73629		
Autres subsides et subventions	737		
Autres subsides et subventions des villes, communes, intercommunales			
et communautés urbaines	7370		
Autres subsides et subventions des provinces	7371		
Autres subsides et subventions de la Commission communautaire française - BXL	7372		
Autres subsides et subventions de la Région de Bruxelles Capitale	7373		
a. - BXL pour les politiques d'emploi	NC		
b. - BXL pour les autres politiques	NC		
Autres subsides et subventions de la Région wallonne	7374		
a. - RW pour les politiques d'emploi	NC		
b. - RW pour les autres politiques	NC		
Autres subsides et subventions de la Communauté française	7375		
a. - CFWB - DO 20 - Affaires générales	NC		
b. - CFWB - DO 21 - Arts de la scène	NC		
c. - CFWB - DO 22 - Livre et lecture publique	NC		
d. - CFWB - DO 23 - Jeunesse	NC		
e. - CFWB - DO 23 - Education permanente	NC		
f. - CFWB - DO 24 - Patrimoine et arts plastiques	NC		
g. - CFWB - DO 25 - Audiovisuel et multimédia	NC		
h. - CFWB - Loterie Nationale	NC		
i. - CFWB - Décret emploi non-marchand	NC		
j. - CFWB - Autres subsides et subventions	NC		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Autres subsides et subventions de l'Etat fédéral	7376		
a. FED pour la politique d'emploi	NC		
b. FED pour la politique des grandes villes	NC		
c. FED pour la politique de coopération internationale	NC		
d. FED pour les autres politiques	NC		
Autres subsides et interventions du Fonds Maribel	7377		
Autres subsides et subventions de l'Union européenne	7378		
Autres subsides et subventions d'autres opérateurs publics ou privés	7379		
<b>Autres produits d'exploitation</b>	74		
Plus-values sur réalisations d'immobilisations corporelles	741		
Plus-values sur réalisations de créances commerciales	742		
Produits de refacturations de charge	743		
Recettes de redistributions	744		
Redistributions d'une association apparentée	7442		
- de niveau international	74420		
- de niveau national ou communautaire	74421		
- de niveau régional	74422		
- de niveau local	74423		
- d'autres associations apparentées	74424		
Autres redistributions d'autres opérateurs que 7442	7449		
Autres produits d'exploitation que 740 à 744	749		
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers	60/61		
<b>Approvisionnements</b>	60		
Achats de matières premières	600		
Achats de fournitures	601		
Achats de services, travaux et études	602		
Sous-traitances générales	603		
Achats de marchandises	604		
Achats d'immeubles destinés à la vente	605		
Remises, ristournes et rabais obtenus (-)	608		
Variations des stocks	609		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Services &amp; biens divers</b>	61		
Loyers et locations permanents des équipements	6100		
- de terrains	61000		
- de bâtiments	61001		
- d'installations techniques, machines et outillage, y compris les moyens de captation et de transmission du signal audio et télévisuel	61002		
- de matériel et mobilier de bureau	61003		
- d'instruments de musique	61004		
- d'autres équipements que 61000 à 61004	61008		
- d'équipements non dissociés	61009		
Locations non permanents des équipements	6101		
- de terrains	61010		
- de bâtiments	61011		
- d'installations techniques, machines et outillage, y compris les moyens de captation et transmission du signal audio et télévisuel	61012		
- de matériel et mobilier de bureau	61013		
- d'instruments de musique	61014		
- d'autres équipements que 61010 à 61014	61018		
- d'équipements non dissociés	61019		
Eau	6102		
Energies	6103		
Electricité	61030		
Gaz	61031		
Mazout de chauffage	61032		
Autres combustibles de chauffage	61033		
Autres combustibles et énergies	61038		
Energies non dissociées	61039		
Produits et petits matériels de nettoyage	6104		
Maintenance, réparation et entretien (hors rétribution)	6105		
- des terrains	61050		
- des bâtiments	61051		
- des installations techniques, machines et outillages	61052		
- du matériel et mobilier de bureau	61053		
- autres charges diverses	61508		
- non dissociés	61059		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Déchets	6106		
Prévention et assurances incendie, dégâts des eaux,	6107		
Signalisation, premiers secours, sécurité, gardiennage	6108		
Autres frais non dissociés des équipements	6109		
Locations permanentes de véhicules	6110		
- de camions et camionnettes	61100		
- de voitures	61101		
- de roulettes et matériel roulant spécifique	61102		
- de bus et minibus	61103		
- d'autres véhicules que 61100 à 61103	61108		
- non dissociées	61109		
Locations non permanentes de véhicules	6111		
- de camions et camionnettes	61110		
- de voitures	61111		
- de roulettes et matériel roulant spécifique	61112		
- de bus et minibus	61113		
- d'autres véhicules que 61110 à 61113	61118		
- non dissociées	61119		
Carburants	6112		
Maintenance, réparation et entretien des véhicules	6113		
Assurances transports, véhicules et passagers, assistance	6114		
Transports publics, trains, tram, bus, vélos publics	6115		
Transports routiers, aériens, maritimes, déménagements	6116		
Remboursement de frais de transports pour missions	6117		
Autres frais de transport et de véhicules, parking, péages	6118		
Frais non dissociés de véhicules et de transports	6119		
Postes et expéditions	6120		
Télécommunications et NTIC	6121		
Imprimés, enveloppes, fournitures & consommables de bureau	6122		
Duplications, photocopies extérieures, encres et papiers photocopieuses	6123		
Petit matériel, accessoires et petit mobilier de bureau	6124		
Secrétariat social, frais de gestion chèques-repas et autres services sociaux	6125		
Frais de dépôts et publications, documents administratifs	6126		
Autres assurances pour responsabilité et risques divers	6127		
Tickets, imprimés de ticketterie, bracelets et badges	6128		
Autres frais et frais non dissociés d'administration	6129		



	Codes	Exercice	Exercice précédent
Impressions pour promotion, publicité et relations publiques	6130		
Impressions d'un périodique d'information & de promotion	6131		
Achats d'espaces publicitaires & échanges promotionnels - papier	6132		
Achats d'espaces publicitaires & échanges promotionnels - autres médias	6133		
Traiteur, alimentation, boissons, restaurant, per diem "repas"	6134		
Frais d'accueil et décoration	6135		
Hôtels, hébergements, per diem "nuitées"	6136		
Locations et charges des stands et salons professionnels	6137		
Autres frais de promotion, publicité et relations publiques	6138		
Frais non dissociés de promotion, publicité et relation publiques	6139		
Documentation générale et agences de presse	6140		
Achats et inscription à des formations pour le personnel	6141		
Accès à des services et manifestations pour visionnement	6142		
Achats et locations de documentation & études culturelles	6143		
Droits d'accès à des manifestations ou des activités	6144		
- des activités culturelles	61440		
- des activités sportives	61441		
- des activités de loisirs	61442		
Autres achats et locations pour animations, débats & formations	6150		
Autres achats et locations pour des expositions	6151		
Achats de spectacles, programmes & manifestations	6152		
- de spectacles vivants	61520		
- de spectacles mécanisés	61521		
- de programmes télévisuels et NTIC	61522		
- commandes de programmes télévisuels et NTIC	61523		
- autres spectacles, programmes & manifestations	61528		
- spectacles, programmes & manifestations non dissociés	61529		
Autres frais des éditions	6153		
- sur support papier	61530		
- sur support audio & vidéo	61531		
- sur support multimédia	61532		
- sur d'autres supports	61533		
- frais des éditions non dissociés	61534		
Achats, locations & production de matériels pédagogiques	6154		
Autres frais de conservation et restauration	6155		
Autres frais de production d'autres biens & objets culturels	6158		
Autres frais de production d'autres biens & objets	6159		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Autres achats & locations de matériels artistiques & techniques	6160		
- de décors	61600		
- de costumes	61601		
- d'accessoires	61602		
- de perruques et maquillages	61603		
- de matériels d'orchestre	61604		
- de prise de vues, développement & de montage	61605		
- de petit matériel, outillage & vêtements du travail	61606		
- d'autre matériels artistiques que 61600 à 61606	61607		
- d'autre matériels techniques que 61600 à 61606	61609		
Apports versés à titre de coproduction	6161		
Rétrocessions de recettes de coproduction	6162		
Droits d'auteurs, prix & subsides attribués	6163		
Droits d'auteurs attribués en vue de la création d'une œuvre	61630		
Droits de suite, de diffusion & d'exécution d'œuvres	61631		
Droits attribués en vue de la reproduction d'œuvres	61632		
Prix à des écrivains, des savants ou des artistes	61633		
Subsides à des écrivains, des savants ou des artistes	61634		
Reprobel	61635		
Autres droits, prix et subsides attribués que 61630 à 61635	61639		
Commissions de régie publicitaire	6168		
Autres frais de production, de diffusion et d'exploitation	6169		
Personnel intérimaire et personnel mis à disposition	617		
Rémunérations, primes et pensions hors contrat de travail	618		
Autres rétributions & indemnités	619		
Indemnités pour activités de volontariat	6190		
Petites indemnités d'artistes	6191		
Chèque A.L.E.	6192		
Rétribution de tiers & prestations culturelles polyvalentes ou spécialisées	6193		
Rétribution de tiers & prestations artistiques	6194		
Rétribution de tiers & prestations d'administration & gestion	6195		
Rétribution de tiers & prestations de recherche, d'étude, d'analyse & d'information, en ce compris le journalisme	6196		
Rétribution de tiers & prestations de formation	6197		
Rétribution de tiers & prestations techniques	6198		
Rétribution de tiers & autres prestations que 6190 à 6198	6199		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Rémunérations, charges sociales et pensions (+) (-)</b>	62		
Rémunérations et avantages sociaux directs	620		
Administrateurs ou gérants	6200		
Personnels de direction	6201		
Personnels employés	6202		
Personnels ouvriers	6203		
Autres membres du personnel sous autres statuts	6204		
Personnels sous statut d'artistes salariés	6205		
Cotisations patronales d'assurances sociales	621		
Primes patronales pour assurances extra légales	622		
Autres frais de personnel	623		
Assurances loi	6230		
Déplacements du personnel & abonnements sociaux	6231		
Médecine du travail et service médical	6232		
Chèques-repas	6233		
Service social, cadeaux de circonstances, divers	6234		
Provisions pour pécules de vacances	6235		
Autres frais de personnel que 6230 à 6235	6239		
Pensions de retraite et de survie	624		
- pour les administrateurs ou gérants	6240		
- pour le personnel	6241		
<b>Amortissements, réductions de valeur et provisions pour risques</b>	63		
Amortissements et réductions de valeurs sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	630		
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales, dotations (reprises)	631/4		
Provisions pour risques et charges : dotations (utilisations et reprises)	635/8		
<b>Autres charges d'exploitation</b>	64		
Charges fiscales d'exploitation	640		
Moins values sur réalisations courantes d'immobilisations corporelles	641		
Moins-values sur réalisations de créances commerciales	642		
Dons	643		
Cotisations et redistributions vers une association apparentée	644		
Cotisations à des organismes tiers (fédérations professionnelles, ...)	6440		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Cotisations à des associations apparentées	6441		
- de niveau international	64410		
- de niveau national ou communautaire	64411		
- de niveau régional	64412		
Redistributions vers des associations apparentées	6442		
- de niveau international	64420		
- de niveau national ou communautaire	64421		
- de niveau régional	64422		
- de niveau local	64423		
- vers d'autres associations apparentées	64424		
Charges d'exploitations diverses et autres que 640 à 644	648		
Charges portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	649		
<b>Bénéfice ou perte d'exploitation (+) (-)</b>	9901		
<b>Produits financiers</b>	75		
<b>Charges financières</b>	65		
<b>Bénéfice ou perte courante (+) (-)</b>	9902		
<b>Produits exceptionnels</b>	76		
<b>Charges exceptionnels</b>	66		
<b>Bénéfice ou perte de l'exercice (+) (-)</b>	9904		

## VERTALING

## MINISTERIE VAN DE FRANSE GEMEENSCHAP

N. 2009 — 3221

[C - 2009/29495]

**14 MEI 2009. — Besluit van de Regering van de Franse Gemeenschap tot wijziging van het besluit van de Regering van de Franse Gemeenschap van 15 september 2006 tot vaststelling van de criteria en de nadere regels voor de toekenning van werkingssubsidies aan lokale televisiezenders**

De Regering van de Franse Gemeenschap,

Gelet op het gecoördineerde decreet van 26 maart 2009 betreffende de audiovisuele mediadiensten, inzonderheid op artikel 75;

Gelet op het besluit van 15 september 2006 tot vaststelling van de criteria en de nadere regels voor de toekenning van werkingssubsidies aan lokale televisiezenders;

Gelet op het advies van de Inspecteur van Financiën, gegeven op 20 februari 2009;

Gelet op de akkoordbevinding van de Minister van Begroting van 19 maart 2009;

Gelet op het advies nr. 46.324/4 van de Raad van State, gegeven op 27 april 2009, met toepassing van artikel 84, § 1, eerste lid, 1° van de wetten op de Raad van State, gecoördineerd op 12 januari 1973;

Op de voordracht van de Minister van Audiovisuele sector;

Na beraadslaging,

Besluit :

**Artikel 1.** Artikel 2 van het besluit van 15 september 2006 tot vaststelling van de criteria en de nadere regels voor de toekenning van werkingssubsidies aan lokale televisiezenders, wordt vervangen als volgt :

« Art. 2. De toekenning van de werkingssubsidie bedoeld in artikel 74, § 1, van het decreet hangt af van de voorlegging door de lokale televisiezender van de volgende documenten :

1° de resultatenrekening en de balans vastgesteld op 31 december van het afgelopen boekjaar en goedgekeurd door de algemene vergadering. Onverminderd de wets- en verordeningsbepalingen betreffende het rekeningstelsel van de ondernemingen en verenigingen, organiseert de lokale televisiezender, wanneer ze een vereniging zonder winstoogmerk vormt, een dubbel rekeningstelsel overeenkomstig het minimaal genormaliseerde rekeningstelsel opgenomen in bijlage 1 bij dit besluit en stelt hij zijn balans voor overeenkomstig de tabel opgenomen in bijlage 2, alsook zijn resultatenrekening overeenkomstig de tabel opgenomen in bijlage 3. Indien de lokale televisiezender niet onder het toepassingsgebied valt van artikel 17, § 5 van de wet van 27 juni betreffende de verenigingen zonder winstoogmerk, kan hij zijn balans voorstellen overeenkomstig de tabel opgenomen in bijlage 4 en zijn resultatenrekening overeenkomstig de tabel opgenomen in bijlage 5. De lokale televisiezender beschikt over een termijn van twee jaar te rekenen vanaf 1 januari 2009 om zijn rekeningstelsel aan te passen overeenkomstig de bijlagen 1 tot 5.

2° het activiteitenverslag bedoeld in artikel 66, § 1, 14°, van het decreet betreffende het afgelopen jaar, dat voorgesteld wordt overeenkomstig het model opgenomen in bijlage 6 bij dit besluit;

3° een ontwerp van begroting voor het boekjaar waarop de werkingssubsidie betrekking heeft.

Deze documenten worden overgebracht aan de Minister, alsook aan het secretariaat-generaal binnen de termijn voorgeschreven in artikel 74, § 3, van het decreet ».

**Art. 2.** Artikel 4 van hetzelfde besluit wordt vervangen als volgt :

« Art. 4. Onder voorbehoud van de beschikbare kredieten kent de Regering elk jaar werkingssubsidies toe aan de lokale televisiezenders op basis van de volgende principes :

1° Een globaal bedrag van 4.469.000 EUR wordt verdeeld tussen de lokale televisiezenders op basis van de volgende criteria :

a) Elke toegelaten lokale televisiezender krijgt een gedeelte van de vaste subsidie dat op 75.000 euro wordt vastgesteld. Dit vast bedrag wordt elk jaar aangepast en voor de eerste keer in 2009 op basis van het indexcijfer 1.1.2006 = 100 in functie van de evolutie van het gewone indexcijfer van de consumptieprijzen bepaald in de wet van 2 augustus 1971;

b) Het saldo van de beschikbare kredieten na aftrekking van het totaal van de vaste subsidies toegekend met toepassing van punt a), wordt verdeeld tussen de toegelaten lokale televisiezenders op basis van de volgende kwantitatieve criteria :

— het gemiddelde wekelijkse volume eigen productie berekend in minuten over een referentieperiode van twee jaar die loopt vanaf 1 januari van het derde jaar voorafgaand aan het begrotingsjaar waarin de subsidie zal worden toegekend met een wegingcoëfficiënt van 80 %;

— het aantal betrekkingen in voltijds equivalent bedoeld in artikel 3, 1°, van het tweede jaar voorafgaand aan het begrotingsjaar waarin de subsidie zal worden toegekend met een wegingcoëfficiënt van 20 %.

Het globaal bedrag bedoeld in 1° wordt jaarlijks aangepast en voor de eerste keer in 2010 op basis van het indexcijfer 1.1.2009 = 100 in functie van de evolutie van het gewone indexcijfer van de consumptieprijzen bedoeld in de wet van 2 augustus 1971.

2° Wanneer het bedrag van een subsidie die toegekend wordt aan een lokale televisiezender met toepassing van 1°, lager is dan het bedrag van de subsidie dat deze televisie heeft gekregen in 2008 met toepassing van artikel 5, kan de Regering een aanvullende subsidie toekennen aan deze televisie die overeenstemt met het verschil tussen de geïndexeerde subsidie 2008 en de subsidie die met toepassing van 1° berekend werd.

Onder geïndexeerde subsidie 2008 wordt verstaan de subsidie ontvangen in 2008 die jaarlijks aangepast wordt en voor de eerste keer in 2009 op basis van het indexcijfer 1.1.2008 = 100 in functie van de evolutie van het gewone indexcijfer van de consumptieprijzen bedoeld in de wet van 2 augustus 1971.

De beide vorige leden zijn slechts van toepassing voor de jaren 2009 en 2010.

**Art. 3.** De bijlagen 1 tot 5 gevoegd bij dit besluit worden gevoegd bij het besluit van 15 september 2006 tot vaststelling van de criteria en de nadere regels voor de toekenning van werkingssubsidies aan lokale televisiezenders.

**Art. 4.** Het opschrift van de bijlage bij het besluit van 15 september 2006 tot vaststelling van de criteria en de nadere regels voor de toekenning van werkingssubsidies aan lokale televisiezenders, wordt in de Franse tekst vervangen als volgt :

« Annexe 6 à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française fixant les critères et modalités d'octroi des subventions de fonctionnement aux télévisions locales Modèle de rapport d'activité d'une télévision locale. ».

**Art. 5.** Punt III.2. van de bijlage van hetzelfde besluit dat bijlage 6 wordt, wordt in de Franse tekst vervangen als volgt :

« III.2. Production propre

Donner, pour l'année considérée, le temps de production propre et la part qu'il représente dans le temps de diffusion tel que visé à l'article 66, § 1<sup>er</sup>, 6° du décret du 27 février 2003 sur la radiodiffusion.

Donner :

— le volume total, calculé en minute, de production propre en première diffusion au cours de l'année en précisant pour chaque programme produit, la date de première diffusion, la durée et la fréquence de production;

— le volume total, calculé en minute, des coproductions en première diffusion au cours de l'année en précisant pour chaque coproduction, la date de première diffusion, la durée, la fréquence et la part globale d'investissement de la télévision locale dans celle-ci;

Les informations visées ci-dessus sont fournies selon le modèle exemplatif suivant :

1. Productions propres

Genre : Sport

Nom générique du Programme	Fréquence et durée	Nombre de programmes produits et diffusés lors de l'année de référence + date de première diffusion	Durée totale en minutes
« Sports magazine »	Hebdomadaire de 26'	52 Programme 1 = 06/01/06; prog 2 = 13/01/06; et ainsi de suite jusqu'à l'émission 52	1352'
« Studios sports »	Mensuel (10 mois par an) de 52'	10 Programme 1 = 10/01/06; prog 2 = 11/02/06; et ainsi de suite jusqu'à l'émission 10	520'
<b>Total durée par genre</b>			<b>1872'</b>

Genre : Information

Nom générique du Programme	Fréquence et durée	Nombre de programmes produits et diffusés lors de l'année de référence + date de première diffusion	Durée totale en minutes
« JT »	Quotidien (5 j par sem) de 20'	260 Programme 1 = 03/01/06; prog 2 = 04/01/06; et ainsi de suite jusqu'à l'émission 260	5200'
« Débat »	Hebdomadaire de 45'	52 Programme 1 = 03/01/06; prog 2 = 10/01/06; et ainsi de suite jusqu'à l'émission 52	2340'
<b>Total durée par genre</b>			<b>7540'</b>

Et ainsi de suite pour les autres genres : « Animation et divertissement »; « Education permanente »; « Culture » et « Autres ».

<b>Grand total durée</b>			<b>9412'</b>
--------------------------	--	--	--------------

2. Coproductions

Genre Animation et divertissement

Nom générique du Programme	Fréquence et durée	Nombre de programmes produits et diffusés lors de l'année de référence + date de première diffusion	Durée totale en minutes	Parts globales de la TVL dans la coprod des programmes	Autres coproducteurs et leur part	Minutes comptabilisables
« Gastronomes »	Mensuel (10 par an) de 26'	10 Programme 1 = 05/01/06; prog 2 = 04/02/06; et ainsi de suite jusqu'à l'émission 10	260'	50 %	Télé MB (50 %)	130'
<b>Total durée par genre</b>						<b>130'</b>

Genre : Culture

Nom générique du Programme	Fréquence et durée	Nombre de programmes produits et diffusés lors de l'année de référence + date de première diffusion	Durée totale en minutes	Parts globales de la TVL dans la coprod des programmes	Autres coproducteurs et leur part	Minutes comptabilisables
« Cult'Art »	Trimestriel de 50'	4 Programme 1 = 30/02/06; prog 2 = 30/05/06; et ainsi de suite jusqu'à l'émission 4	200'	20 %	Mega-prod (50 %) MaTélé (30 %)	40'
<b>Total durée par genre</b>						<b>40'</b>

Et ainsi de suite pour les autres genres : « Information », « Sport »; « Education permanente » et « Autres ».

<b>Grand total durée</b>						<b>170'</b>
--------------------------	--	--	--	--	--	-------------

».

**Art. 6.** Onder punt IV.1, van dezelfde bijlage, wordt het woord « échange » in de Franse tekst opgeheven.

**Art. 7.** Punt IV.4, van dezelfde bijlage, zoals gewijzigd bij het besluit van 18 juli 2008, wordt opgeheven.

**Art. 8.** Punt IV.5. van dezelfde bijlage wordt in de Franse tekst vervangen als volgt :

« IV.5. Programmes de production propre mis à disposition par d'autres télévisions locales

— la télévision locale a-t-elle diffusé durant l'exercice considéré des programmes produits par d'autres télévisions locales ?

— Si oui, décrire les programmes concernés (nature, fréquence, durée, contenu) et indiquer de quelle télévision locale ils proviennent. ».

**Art. 9.** Onder punt VIII.1 van dezelfde bijlage, zoals gewijzigd bij het besluit van 18 juli 2008, worden de volgende wijzigingen in de Franse tekst aangebracht :

1° het 6de streepje wordt aangevuld als volgt : « ou quelles sont les recettes déclarées par chaque distributeur de services par câble à la télévision locale en application du § 1<sup>er</sup>, 2° de l'article 80 du décret du 27 février 2003 sur la radiodiffusion tel que modifié par le décret du 18 juillet 2008 »;

2° het laatste streepje wordt aangevuld als volgt : « ou quelles sont les recettes déclarées par chaque distributeur de services autre que par câble à la télévision locale en application du § 1<sup>er</sup>, 2° de l'article 80 du décret du 27 février 2003 sur la radiodiffusion tel que modifié par le décret du 18 juillet 2008 ».

**Art. 10.** De punten IX tot IX.2.2, van dezelfde bijlage worden opgeheven.

**Art. 11.** Dit besluit treedt in werking op 1 januari 2009.

**Art. 12.** De Minister van Audiovisuele sector wordt belast met de uitvoering van dit besluit.

Brussel, 14 mei 2009.

Vanwege de Regering van de Franse Gemeenschap :

De Minister van Cultuur en Audiovisuele Sector,

Mevr. F. LAANAN